

DU VERT
DANS LES
ROUAGES

Le VÉGÉTAL LOCAL

niche ou révolution ?

Étude d'opportunité du végétal
sauvage d'origine locale pour la filière
horticole en Nouvelle Aquitaine



étude réalisée avec la
participation financière de :



Le VÉGÉTAL LOCAL

niche ou révolution ?

Étude d'opportunité du végétal
sauvage d'origine locale pour la filière
horticole en Nouvelle Aquitaine

**Nous tenons à remercier particulièrement les personnes suivantes
pour leur précieuse contribution à cette étude**
(par ordre alphabétique) :

Jean-Luc ASSENSI, Bordeaux Métropole
Isabelle BETBEDER, Pépinières Lafitte
Christelle BROCHARD, Région Nouvelle Aquitaine
Sylvain BROGNIEZ, Département de la Gironde
Emilie CHAMMARD, CBN Sud-Atlantique
Patrick CHASSAGNE, Pépinières Desmartis
Stéphane COURET, Société Aquaterra Solutions
Morgan DABBADIE, Scop EGAN Aquitaine
Guillaume DE COLOMBEL, Pépinières Naudet
Anne DELARCHE-JOLI, CAUE de la Gironde
Jérôme GENIN, CDC Biodiversité
Lionel GIRE, Semences Nature
Fanny GUILLAUD, PNR des Landes de Gascogne
Pierre GRASSET, Equo Vivo (Vinci Construction)
Estèle GUENIN, CEN Nouvelle Aquitaine
Pierre HABERSCHILL, entreprise Haberschill
Hélène HEGY-DELATTRE, EPLEFPA Bordeaux Gironde
Bruno IMBERT, Pépinières Imbert
Damien LELAURAIN, Entreprise Courserant / UNEP
Agnès MARION, CDC Biodiversité
Cécile NASSIET, A'Urba
Sylvie PAULIET, CAUE de la Gironde
Damien PROVENDIER, CBN Pyrénées Midi-Pyrénées
Pello RAPHANAUD, Pépinières de l'Ermitage
Amélie ROCHAS, EPLEFPA Bordeaux-Gironde
Catherine SAPIN, Astredhor Sud-Ouest (GIE Fleurs et Plantes)
Françoise SIRE, Prom'Haie / AFAC Agroforesteries
Charlotte SOLANA, Bordeaux Métropole
Jamila TKOUB, DREAL Nouvelle Aquitaine
Delphine VERNIER, FNPHP
Martial VIDAL, Arbres-et-Paysages 33

SOMMAIRE

p.07	<i>Introduction</i>	Végétaliser, oui... mais comment ?
p.09	<i>1^{ère} partie</i>	Cadre général
p.15	<i>2^{ème} partie</i>	Éléments de contexte
p.25	<i>3^{ème} partie</i>	Cartographie de l'offre et de la demande
p.37	<i>4^{ème} partie</i>	Évaluation de la dynamique sociétale
p.47	<i>5^{ème} partie</i>	Analyse du potentiel pour la filière
p.61	<i>Conclusion</i>	Des niches... et des opportunités



*Prairie de végétaux locaux,
Bordeaux rive droite*

VÉGÉTALISER, OUI...

mais comment ?

La crise de la biodiversité est à l'origine d'un recours de plus en plus systématique à la végétalisation dans de nombreux projets d'aménagement. Pour faire face à l'effondrement du vivant, elle prend une place de plus en plus importante et concerne désormais aussi bien les acteurs du paysage que ceux de l'agro-écologie, de la biodiversité et du génie végétal.

Mais de nombreuses questions se posent sur la qualité de cette végétalisation, car **il ne suffit pas de planter pour agir en faveur de la biodiversité**. L'origine des végétaux, leur capacité d'adaptation et la diversité de leur patrimoine génétique sont fondamentales pour favoriser des plantations résilientes, capables de répondre aux enjeux de la crise écologique et climatique.

Pour satisfaire à leur besoins en végétaux sauvages d'origine locale, les acteurs de la végétalisation se tournent naturellement vers la **production horticole**. Une marque collective a même été créée en 2015 par la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, la marque "Végétal Local" (portée aujourd'hui par l'Office Français de la Biodiversité), visant à identifier plus facilement les végétaux issus de collecte dans le milieu naturel et dont la provenance locale et la diversité génétique sont garanties.

Malgré tout, la filière peine encore à se structurer autour de ces enjeux nouveaux.

La présente étude vise donc à évaluer les **risques et opportunités** que représente le végétal sauvage d'origine locale pour la filière horticole en Nouvelle Aquitaine. Elle a été menée de juin 2019 à mars 2020 et repose sur une analyse bibliographique, un parangonnage international, un sondage et une série d'entretiens réalisés auprès des acteurs de l'offre et de la demande.



*La biodiversité ou le tissu
vivant de la planète*

CADRE GÉNÉRAL

1. OBJET DE L'ÉTUDE

La diversité biologique, ou "biodiversité", est le **tissu vivant de notre planète**. Elle recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie, ainsi que toutes les relations et interactions qui existent entre les organismes vivants d'une part, et entre ces organismes et leurs milieux de vie d'autre part.

La question de la biodiversité fait spontanément penser, dans les représentations sociales qu'elle véhicule, à la préservation des espèces en danger et en particulier de la faune sauvage. Pourtant le concept est en réalité plus complexe et repose sur 3 niveaux interdépendants :

- niveau 1 : la diversité écosystémique (= diversité des habitats),
- niveau 2 : la diversité spécifique (= diversité des espèces),
- niveau 3 : la diversité intraspécifique (= diversité des gènes).

Le troisième niveau, moins connu, est **celui qui nous intéresse** plus particulièrement pour cette étude, comme nous allons le voir.

La biodiversité en péril

La Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), équivalent du GIEC pour les questions

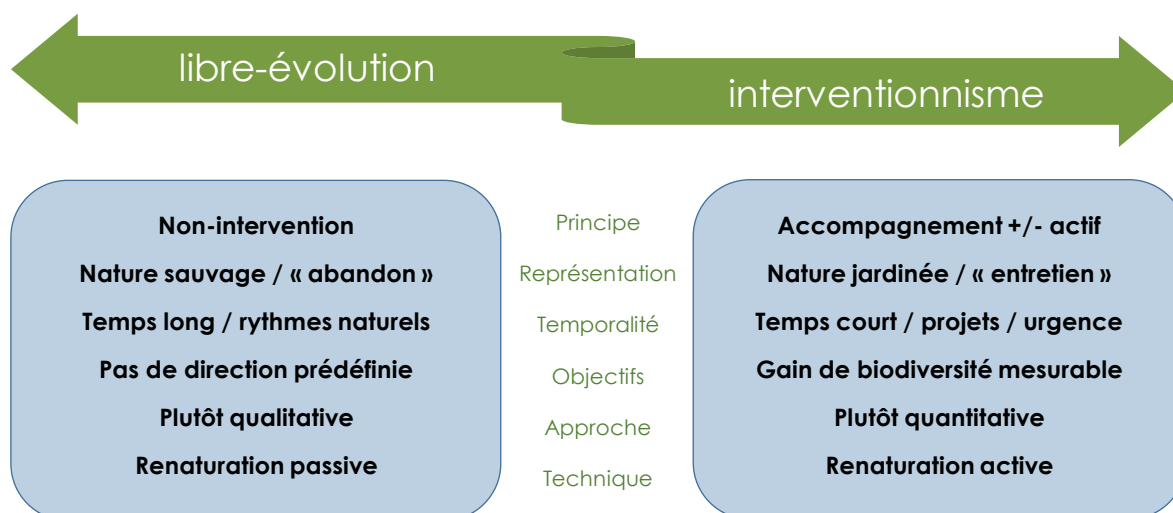
de biodiversité, considère désormais que la vie sur terre est entrée dans une **sixième extinction de masse**. Selon les scientifiques, les disparitions d'espèces ont été multipliées par 100 depuis 1900, soit un rythme sans équivalent depuis l'extinction des dinosaures il y a 66 millions d'années.

L'IPBES estime aujourd'hui qu'un million d'espèces animales et végétales (une sur huit) risque de disparaître à brève échéance de la surface de la terre ou du fond des océans, avec des conséquences systémiques potentiellement plus lourdes que le changement climatique, notamment pour la santé et la sécurité.

Les causes de cette dégradation sont multiples et largement documentées. L'une des premières concerne la **destruction des habitats naturels** en raison de l'activité agricole intensive et de l'artificialisation des sols. Viennent ensuite le changement climatique, la surexploitation de certaines espèces, et le problème des espèces exotiques envahissantes.

La reconquête de la biodiversité entre interventionnisme et libre-évolution

Pour répondre à cette crise du vivant, les acteurs de la biodiversité défendent deux principes complémentaires. Le premier est un principe de **conservation** de la biodiversité, c'est-à-



dire la protection de la nature par des outils notamment juridiques. Le second est un principe de **restauration** des milieux dégradés, c'est-à-dire la mise en oeuvre d'un itinéraire technique permettant de retrouver les caractéristiques écologiques d'un site. Pour suivre ce second principe, ils disposent de deux chemins de penser et d'agir : la libre-évolution et l'interventionnisme.

La **libre-évolution** vise d'abord à donner à la nature les conditions environnementales de sa propre résilience, c'est-à-dire à protéger sa capacité à se régénérer elle-même. Si ce chemin est généralement défendu comme le plus cohérent et le moins risqué sur le plan technique, il devient de plus en plus évident pour de nombreux acteurs de la biodiversité que la non-intervention n'est pas toujours en mesure de répondre à l'impératif d'urgence imposé par la crise écologique globale, en particulier en raison de sa temporalité longue et, parfois, de sa mauvaise acceptabilité sociale (sentiment d'abandon).

C'est pourquoi, en parallèle à la libre-évolution, une **logique interventionniste** s'est développée progressivement, visant à accompagner la restauration de la biodiversité de manière plus ou moins active, en intervenant pour supporter les processus naturels.

Il convient de noter que la distinction entre libre-évolution et interventionnisme n'est pas linéaire. En fonction des situations, un choix peut s'avérer plus pertinent que l'autre, et la complémentarité

entre les deux s'affirme à l'échelle des projets lorsque l'interventionnisme vient faciliter, accompagner, accélérer la libre-évolution.

La végétalisation comme outil d'intervention

La dynamique interventionniste s'appuie largement sur le recours au végétal pour créer ou recréer des habitats et favoriser la biodiversité.

Pour cette raison, la végétalisation est devenue en quelques années **l'un des leviers les plus importants de la réponse à la crise du vivant**. Elle a progressivement pris une place très large en s'invitant au-delà de ses acteurs historiques, comme l'illustre la typologie des usages du végétal en page suivante.

Cette typologie illustre la très grande diversité des besoins, détaillée au chapitre 3 du présent rapport. Elle met aussi en lumière les différences de représentation du végétal qui existent en fonction des activités, le végétal étant pensé selon les cas dans une version plus ou moins utilitariste, pour servir des intérêts qui ne sont pas nécessairement les mêmes (bien que globalement convergents) :

- le végétal comme support du paysage,
- le végétal comme auxiliaire de l'agriculture,
- le végétal comme support de la biodiversité,
- le végétal comme outil du génie écologique.

Certains des usagers associés à ces besoins sont des usagers historiques du végétal qui font évoluer

leurs pratiques (acteurs du paysage). D'autres sont liés à des activités plus récentes (génie écologique). S'ils sont plus ou moins proches de l'entrée "biodiversité", tous ont désormais intégré cet enjeu dans leurs activités, avec des niveaux de considération variables, ce qui laisse entrevoir a priori des besoins importants en **végétaux d'espèces sauvages**, c'est-à-dire des végétaux naturellement présents là où ils seront utilisés.

Or, ces besoins ne peuvent pas toujours être satisfaits par des méthodes classiques de collecte ou de transfert depuis le milieu naturel, en raison de leur impact potentiel sur ce milieu ou encore à cause du temps nécessaire à leur mise en oeuvre. C'est pourquoi, les acteurs de la végétalisation, notamment ceux de l'agro-foresterie, se sont tournés très tôt vers la production horticole pour répondre à leurs besoins en végétaux sauvages.

Des besoins en végétaux sauvages d'origine locale garantie

Ces besoins sont spécifiques. S'ils portent d'abord sur le choix des espèces, leur intérêt final (la biodiversité) enjoint les acteurs de la végétalisation à se préoccuper de plus en plus de la **diversité génétique** de ces végétaux, en vertu du 3^{ème} niveau de biodiversité évoqué plus haut (diversité génétique intraspécifique).

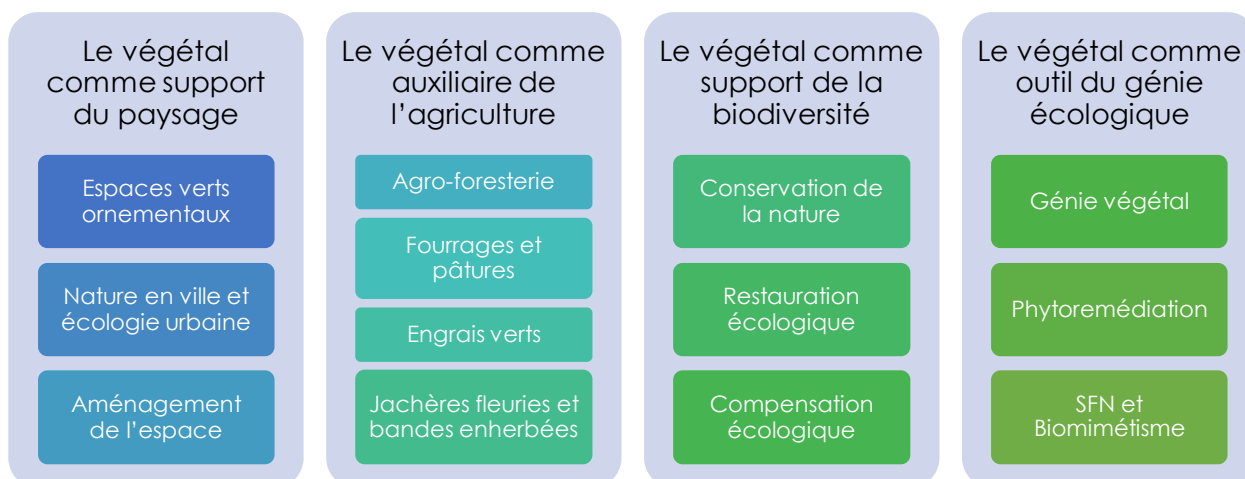
En effet, les scientifiques nous disent aujourd'hui que les caractéristiques génétiques acquises localement par la flore sauvage au fil des siècles lui confèrent un avantage particulier lorsqu'elle est utilisée sur son territoire d'origine. Il s'agit donc de s'approvisionner avec des végétaux d'espèces

sauvages dont la diversité génétique est garantie par des récoltes locales dans le milieu naturel, ce qui permet de reconstituer des communautés végétales cohérentes et favorise la réussite des semis et des plantations. Or, la production horticole suivant le modèle standard (sélectif), réalisée à partir de graines issues des mêmes pieds-mère et de manière répétée, entraîne à l'inverse une perte de diversité génétique.

Pour répondre à ces besoins spécifiques, d'autres pays européens ont déjà développé des filières d'approvisionnement en végétaux sauvages et des marques garantissant l'origine géographique. En France, des actions régionales ou locales voient aussi le jour : elles visent à mettre en place et promouvoir des filières de production de plantes ou d'arbres adaptés à des territoires spécifiques.

Parmi ces actions, la **marque collective "Végétal Local"** a été créée en 2015 par la Fédération des conservatoires botaniques nationaux. Portée depuis 2018 par l'Agence Française pour la Biodiversité (devenue Office Français de la Biodiversité), elle s'applique à des végétaux issus de collectes dans le milieu naturel, dont la provenance locale et la diversité génétique sont garanties. Cette marque est aujourd'hui animée par ses trois réseaux fondateurs : le réseau des Conservatoires botaniques nationaux, l'association Plante & Cité, et l'AFAC Agroforesteries. Elle s'adresse aux collecteurs, aux producteurs, aux multiplicateurs et aux structures commercialisant des végétaux sauvages d'origine locale, et s'applique aux graines, plants, bulbes, boutures, ou autre matériel végétal.

typologie des usages du végétal



Un décalage entre l'offre et la demande

Malgré un besoin en apparence bien défini, la filière du végétal sauvage d'origine locale peine à se structurer en Nouvelle Aquitaine au delà de la plantation de haies pour l'agro-foresterie et de quelques grands projets structurant (tels que la LGV Sud-Europe-Atlantique), projets offrant une visibilité suffisante aux producteurs pour répondre au besoin en passant par des contrats de culture.

A l'origine de cette difficulté, on pointe généralement un **décalage important entre l'offre et la demande**, engendrant des positions attentistes des deux côtés : l'offre considère la demande comme trop faible ou peu qualifiée, et la demande considère l'offre comme n'étant pas assez accessible, nombreuse, visible, structurée...

La présente étude vise donc à évaluer ce décalage en qualifiant et, si possible, en quantifiant l'opportunité que représente le végétal sauvage d'origine locale pour la filière horticole en Nouvelle Aquitaine.

Le végétal "local", un concept à géométrie variable

Nous parlerons préférentiellement, dans le cadre du présent rapport, de **végétaux sauvages d'origine locale** pour caractériser le besoin. Encore faut-il préciser les mots "sauvage", "origine" et "locale", auxquels sont attachées plusieurs interprétations selon les acteurs...

Le mot "local" peut ainsi renvoyer à des concepts différents. Un végétal "local" peut être :

- un végétal récolté dans une région déterminée
- un végétal présent naturellement dans une région déterminée
- un végétal produit dans une pépinière locale

Le mot "sauvage", quant à lui, peut désigner à la fois :

- un végétal non sélectionné par l'homme
- une variété non déposée au catalogue mais ayant fait l'objet d'une sélection
- une espèce utilisée pour son caractère ornemental ayant un aspect "rustique"

Enfin, "l'origine" peut être définie par :

- la zone de collecte en milieu naturel
- la zone de production ou d'élevage
- la zone de vente

Le sujet qui nous intéresse dans le cadre de la présente étude concerne des végétaux non sélectionnés et naturellement présents dans la région d'utilisation, collectés dans le milieu naturel sur cette même région. Dans cette définition, le végétal est donc "local" par sa qualité génétique, et non sa mise en production.

Notons d'emblée que cette difficulté sémantique est l'une des premières difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs de la filière qui doivent, avant de pouvoir travailler ensemble à sa structuration, apprendre à se définir un langage commun spécifique.

2. MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

La méthode déployée au fil de cette étude est ici décrite succinctement pour en comprendre les tenants et les aboutissants, sa logique générale mais aussi ses limites.

Préalable

La production de végétaux sauvages d'origine locale s'inscrit dans le cadre de 2 marchés distincts mais connectés, celui des semences d'une part, et celui de l'horticulture et de la pépinière d'autre part. La présente étude porte **spécifiquement sur la filière horticole et les pépinières**. Néanmoins, quelques éléments d'appréciation relatifs aux semences seront exploités afin d'offrir au lecteur une vision d'ensemble. En effet, les deux filières sont étroitement liées car la filière horticole, pour certaines espèces, dépend des graines pour la mise en culture.

En outre, l'étude porte de manière large sur l'enjeu de la production de végétaux sauvages d'origine locale et non uniquement sur la marque collective "Végétal Local". Ceci a pour objectif d'offrir une vision la plus large possible du sujet.

Méthode de travail

La présente étude a été suivie par un **comité de pilotage multi-partenarial** réunissant des acteurs de la production et des usagers issus de divers champs d'activité (paysage, biodiversité, agro-écologie et génie écologique).

Elle a été conduite pour répondre à 3 questions :

- 1 / Quelle est la situation actuelle ?
- 2 / Quelle est la dynamique sociétale ?
- 3 / Quel potentiel pour la filière horticole ?

La méthodologie mobilisée repose principalement sur la réalisation d'une **trentaine d'entretiens semi-directifs** auprès d'un panel d'acteurs de la filière.

La méthode est en partie basée sur un **principe de saturation** (voir ci-dessous) qui vise à collecter les idées nouvelles au fur et à mesure qu'elles apparaissent, puis à les quantifier pour faire ressortir les idées dominantes. En parallèle, les idées novatrices et les signaux faibles sont captés pour compléter l'approche qualitative par une approche prospective.

La grille d'entretien élaborée s'est centrée sur les thématiques suivantes :

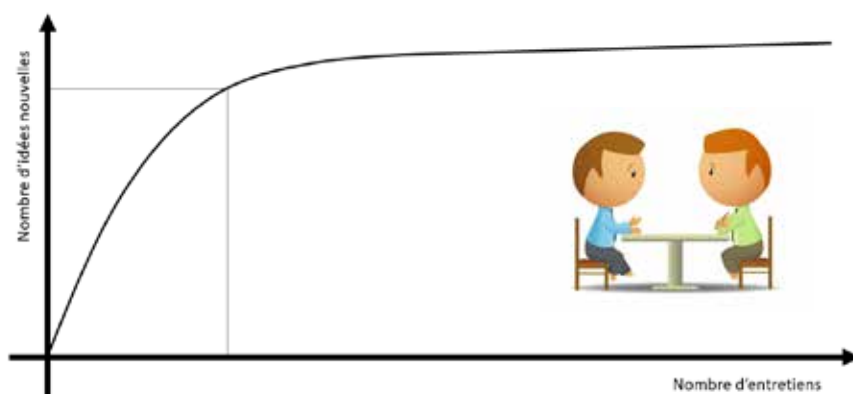
- représentations sociales de la biodiversité et du végétal sauvage,
- évolution de la demande sociétale sur la biodiversité et le végétal sauvage,
- évolution des pratiques des acteurs,
- rencontre de l'offre et de la demande (atouts, faiblesses, opportunités et menaces),
- marque collective "Végétal Local".

Par ailleurs, des recherches bibliographiques, un parangonnage international (benchmark) et un sondage en ligne ont permis d'objectiver et d'enrichir certains éléments recueillis lors des entretiens.

Principe de saturation

"La saturation est le phénomène par lequel, passé un certain nombre d'entretiens, le chercheur ou l'équipe a l'impression de ne plus rien apprendre de nouveau, du moins en ce qui concerne l'objet sociologique de l'enquête"

(Bertaux, 1980)



Approche en "chaîne de valeur élargie"

Nous avons considéré pour cette étude que la question du végétal sauvage **relevait de l'innovation sociétale**, en cela qu'elle répond à des enjeux écologiques et sociaux avant de répondre à un impératif strictement économique. Pour cette raison, l'analyse du potentiel de la filière a été réalisée en considérant une approche de type "chaîne de valeur élargie", en phase avec la vision stratégique du projet et complémentaire à l'approche classique de type "filière" (voir tableau ci-dessous).

En effet, la vision "filière" est une vision dite méso-économique, c'est-à-dire qu'elle a pour première entrée un secteur ou une branche d'activité donnée. Cette vision considère le produit fini (ici, le végétal) comme une finalité. Or, elle n'apparaît pas forcément pertinente pour le végétal sauvage d'origine local car ce dernier intervient dans des secteurs d'activités divers et à plusieurs niveaux d'une chaîne de valeur plus large : celle de la végétalisation.

L'approche "chaîne de valeur" est donc complémentaire car axée sur la demande plus que sur l'offre. Elle permet de mieux prendre en compte l'interdépendance des acteurs et s'intéresse au service rendu dans sa globalité. Elle valorise la compétitivité globale de la chaîne et pas celle du produit seul, ce qui permet souvent d'éclairer la situation du marché d'une manière plus **représentative de la réalité**. Dans notre cas, le végétal n'est qu'un élément de valeur ajoutée de la chaîne de la végétalisation.

Par extension, la notion de chaîne de valeur "élargie" permet de situer le végétal comme une ressource concourant à la réalisation d'un besoin sociétal : celui d'une **végétalisation favorable à la résilience écologique**. La notion de chaîne de valeur élargie permet d'aller au delà de la création de valeur ajoutée monétaire pour envisager la création de valeur sociale et environnementale, et ainsi évaluer la capacité du végétal sauvage d'origine locale à s'inscrire dans la durée au regard des besoins sociétaux auxquels il répond.

Limites de l'étude

Bien qu'ayant permis de dresser un portrait assez précis du potentiel du végétal sauvage d'origine locale sur le marché horticole néo-aquitain, cette étude présente des limites inhérentes à toute démarche prospective, a fortiori dans le champ de l'innovation sociétale. Ces limites sont notamment les suivantes :

- subjectivité de l'opérateur,
- subjectivité de l'information issue des entretiens,
- validité des résultats en cas de changement important du contexte économique,
- représentativité limitée des résultats compte-tenu du nombre d'entretiens réalisés,
- échelle géographique de l'étude.

Ces limites ont été compensées par une recherche bibliographique et un sondage en ligne, permettant d'affiner les résultats des entretiens et d'en réduire les biais.

Comparaison des approches filière / chaîne de valeur

	Filière	chaîne de valeur	chaîne de valeur élargie
Orientation	Axée sur l'offre	Axé sur la demande	Guidé par le besoin sociétal
Produit	le végétal comme bien de consommation final	le végétal comme bien intermédiaire d'un service global	le végétal comme composant d'un service sociétal
Marchés	le végétal sauvage crée un segment sur le marché horticole	le végétal sauvage s'intègre au marché de la végétalisation	le végétal sauvage fait évoluer le marché de la végétalisation
Point focal	Coût / bénéfice	Coût / valeur ajoutée	Coût / valeur sociétale
Organisation	Acteurs indépendants	Acteurs dépendants	Acteurs interdépendants
Flux d'information	Faible	Elevé	Intense
Philosophie	Compétitivité de la marque	Compétitivité de la chaîne	Impact sociétal

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1. LE MARCHÉ DE L'HORTICULTURE EN NOUVELLE AQUITAINE

Les éléments suivants permettent de mieux connaître l'état actuel du marché horticole en Nouvelle Aquitaine et ainsi d'évaluer dans quel contexte - notamment économique - s'inscrit la production de végétaux sauvage d'origine locale.

Situation économique

D'après une étude publiée par FranceAgriMer en décembre 2018, 397 entreprises de l'horticulture (horticulteurs et pépiniéristes) sont recensées en Nouvelle Aquitaine en 2017, représentant un chiffre d'affaire total de 161 millions d'euros HT toutes activités confondues, pour 1982 emplois directs (en ETP) dont 56 % en emplois permanents.

Entre 2015 et 2017, la région a **perdu des entreprises** à un rythme annuel légèrement supérieur à la moyenne nationale (- 6,1 % par an). Le chiffre d'affaire, lui, est assez stable. Les TPE familiales pratiquant la vente au détail représentent 75 % des cessations constatées, ainsi que quelques entreprises de taille moyenne positionnées sur les marchés de la distribution spécialisée, des grossistes ou des producteurs.

Cette dynamique de **disparition progressive des petites exploitations**, souvent en perte de compétitivité et sans perspective de reprise à l'arrivée en retraite des exploitants, est observée depuis plusieurs années à l'échelle nationale

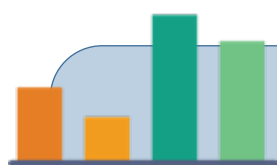
dans la plupart des régions et s'inscrit dans la même logique que celle de l'ensemble des productions agricoles. En conséquence de ce mouvement, les moyennes et grandes entreprises (chiffre d'affaire horticole supérieur à 380 k€) concentrent aujourd'hui 72 % du chiffre d'affaire et 21 % des effectifs.

Les horticulteurs à gamme mixte ou spécialisés sur les plantes en pots ou à massifs représentent plus de 58 % de l'effectif et les pépiniéristes d'ornement 36,5 %. Ce déséquilibre n'apparaît plus lorsque l'on compare leurs poids économiques relatifs, avec 48 % du chiffre d'affaires total pour les horticulteurs et 46 % pour les pépiniéristes.

Approche géographique

Au sein de la région Nouvelle Aquitaine, l'essentiel du chiffre d'affaire est concentré au niveau de l'ancienne région Aquitaine, ainsi que des départements de la Charente et de la Charente Maritime. Les producteurs déclarent réaliser 75,3 % de leurs ventes de végétaux **sur le marché local** (< 10 km) **et régional** (20-200 km).

CHIFFRES CLÉS EN NOUVELLE AQUITAINE (2017)



397 entreprises

161 millions € de CA

1982 emplois (52 % en permanent)

Disparition tendancielle des TPE familiales

Tendances de fond

Dans cette même étude, concernant leurs projets pour les années à venir, un tiers des producteurs de la région affirment être concernés par un arrêt ou une transmission à 3 ans et 29 % envisagent une évolution de leur production.

Des projets d'investissement dans les trois ans sont évoqués par 38 % des répondants, contre 41 % en moyenne nationale, principalement pour la création ou l'extension de surfaces de cultures couvertes et pour l'acquisition ou le renouvellement d'équipements.

A la question de leur positionnement marché, 82 % des répondants déclarent **ne pas envisager de le modifier à court terme**. L'étude précise que ce taux est relativement élevé comparé à celui observé durant la période de crise de la dernière décennie, durant laquelle nombre d'entreprises hésitaient sur la stratégie pertinente, entre spécialisation et diversification notamment. Il semble que ces doutes soient levés pour une majorité d'entreprises.

Les réponses des producteurs de Nouvelle Aquitaine en matière de projet d'évolution se situent dans la tendance nationale et reflètent les perspectives de la plupart des régions sans spécialisation forte en termes de gammes de produits, sans bassin de production dense et dominées par le schéma producteur-détaillant.

Les attentes en matière d'actions collectives

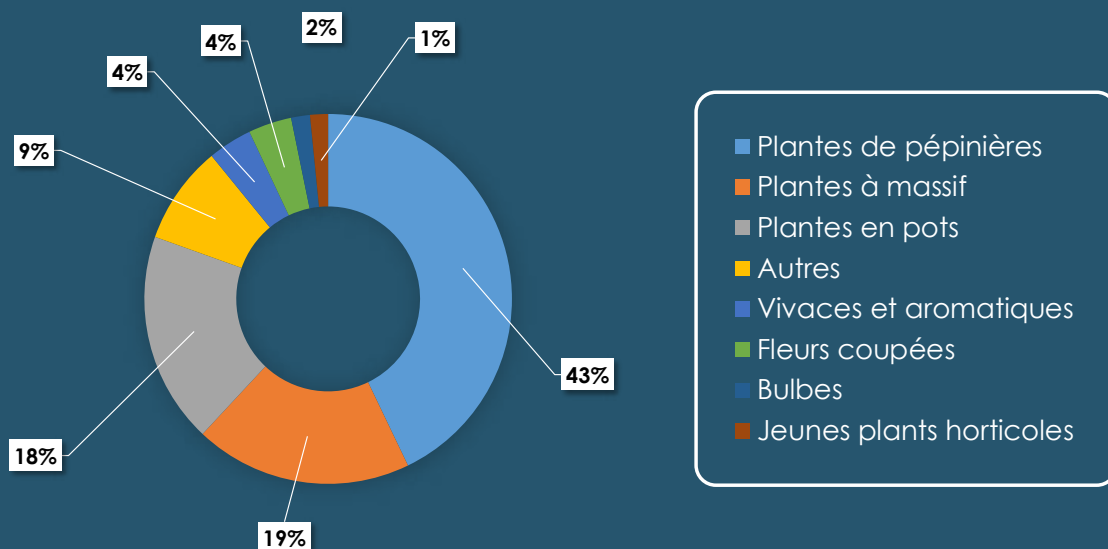
Pour améliorer la compétitivité et le positionnement, les répondants mettent en avant leur intérêt pour un meilleur suivi de la demande et des marchés (85 % d'avis positifs) et, de manière moins marquée, pour les **certifications environnementales** (58 % d'avis positifs).

La question du suivi de la demande, qui se pose en particulier pour la demande en végétaux sauvages d'origine locale, est donc une exigence globale des producteurs qui cherchent à s'adapter à une évolution générale de la demande, tant sur un plan qualitatif que quantitatif.

Typologie produits et segments

L'infographie ci-contre illustre la typologie des produits commercialisés, largement dominée par les plantes de pépinières, les plantes à massif et les plantes en pots, et les segments stratégiques majoritaires, en l'occurrence les producteurs détaillants, les producteurs s'adressant à la distribution spécialisée, et ceux qui produisent à destination des entreprises du paysage et des collectivités territoriales.

TYPOLOGIE DES PRODUITS VENDUS



SEGMENTS STRATÉGIQUES



29,6 %
Prod détaillants



25,6 % - Prod pour
distribution spécialisée



22,2 % - Prod pour coll.
et ent. du paysage



9,4 % Prod pour
autres producteurs



6,9 % Prod pour
distrib généraliste



6,3 %
Prod pour grossistes

*"Native Plant Nursery"
à Sacramento*



2. CONTEXTE INTERNATIONAL DU VÉGÉTAL SAUVAGE D'ORIGINE LOCALE

Nous proposons ici une typologie des initiatives mondiales sur la production de végétaux sauvages d'origine locale, afin de comprendre et mettre en lumière les spécificités du marché français.

Initiatives de promotion / production à but non lucratif

Dans les pays anglo-saxons, notamment aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle Zélande, de nombreuses initiatives publiques ou associatives visent à accompagner le développement des végétaux sauvages d'origine locale (appelés "native plants" - plantes natives) en influant aussi bien sur l'offre que sur la demande. Elles jouent un rôle très important sur le marché en **agissant comme des prescripteurs nombreux**, qu'on ne retrouve pas réellement en France voire en Europe, en tous cas pas sous cette forme.

Quelques exemples :



Initiatives individuelles de production commerciale

Dans ces mêmes pays, de nombreuses initiatives individuelles de production commerciale ont émergé spontanément depuis plusieurs décennies, sous la forme bien particulière de "nurseries de plantes natives", c'est à dire d'entreprises horticoles dédiées presque exclusivement à la production de végétaux sauvages d'origine locale.

Ces entreprises produisent généralement des végétaux sauvages **avec leurs propres critères de garantie** et proposent souvent des services complémentaires à la vente des plantes, allant parfois même jusqu'à la programmation complète d'un projet de végétalisation : planification, conception, installation, suivi...

Quelques exemples :



En Europe, de telles initiatives existent également même si elles sont moins présentes. Citons en particulier :



Initiatives collectives de production commerciale

Dans la plupart des cas, la structuration d'une filière dédiée au végétal sauvage d'origine locale s'est faite sur la base d'un **regroupement des initiatives individuelles**, dans un objectif de renforcement du marché. Ce regroupement peut se faire principalement sous deux formes, avec des objectifs et des exigences différentes :

> La forme coopérative / associative

Il s'agit d'une mutualisation des forces par la création de groupements entrepreneuriaux sous diverses formes juridiques, permettant d'améliorer la visibilité et la puissance commerciale des producteurs. Quelques exemples :



> La forme certificative

Il s'agit, comme en Autriche et en Allemagne, de créer des systèmes de certification permettant de garantir et de contrôler l'origine locale des végétaux sauvages mis sur le marché par les entreprises adhérentes.



Ces démarches certificatives sont ce qui se rapproche le plus du modèle français porté par la marque collective "Végétal Local", avec une nuance importante sur l'initiative du projet, portée directement par les producteurs en Allemagne et en Autriche, et par la puissance publique en France.

Initiatives institutionnelles

Dans d'autres pays, le sujet du végétal sauvage d'origine locale est porté principalement par des acteurs publics au travers de **programmes de recherche** :

- Programme ESCAPE en Finlande (Ex-Situ Conservation of Finnish Native Plant Species)
- Programme de recherche ENSCONET
- Projet européen NASSTEC

Citons également en France le programme pilote ECOVARS, qui favorise la mise en œuvre de projets locaux visant à la conservation et à la restauration des milieux herbacés pyrénéens d'altitude. Il a permis à de très nombreux acteurs de la montagne d'adopter des démarches et des pratiques de restauration plus écologiques, et la marque collective de semences "Pyrégraine de nèou" a été créée dans ce cadre.

Pyrégraine
de nèou



Enfin, il est utile de citer une initiative qui, bien que relativement isolée, est importante à garder en tête dans le cadre du sujet qui nous préoccupe ici : la **production en régie** de végétaux "natifs" par des collectivités. Ci-dessous, l'exemple de la ville de New York et son "Native Plant Center".



Que retenir de ce parangonnage ?

Le premier enseignement de ce parangonnage porte sur le fait que le modèle français semble être une **relative exception**, en ce sens qu'il a été porté d'abord par les institutions, davantage que par des associations ou par le marché lui-même. Dans le reste de l'Europe, les initiatives institutionnelles, lorsqu'elles existent, sont surtout tournées vers la recherche et l'innovation, au travers de programmes de recherche ou de projets pilotes. Le cas français semble donc relativement unique dans sa proposition, et les risques et opportunités du modèle sont forcément liés à cette spécificité.

Un second enseignement se dégage de la **typologie** des projets. La très grande majorité semble être des projets dédiés entièrement au végétal sauvage d'origine local, davantage qu'à la création de gammes au sein des productions horticoles existantes. C'est, à l'évidence, un enseignement important pour la filière horticole classique.

En outre, ces modèles sont souvent plus **composites** que le modèle standard, puisqu'ils incluent dans leur activité des métiers qui n'entrent pas classiquement dans la production végétale, tels que la conception, la maîtrise d'oeuvre, la réalisation des travaux, la récolte des graines... Autant de métiers qui semblent décrire un modèle économique différent du modèle horticole habituel. En ce sens, les producteurs sont davantage tournés vers l'usage et la fonction de leur production que vers la vente au sens strict. Ces modèles sont plus proches de ce qu'il convient d'appeler aujourd'hui "l'économie de la fonctionnalité", qui repose sur l'idée que le client achète un service lié à la fonctionnalité des végétaux (exemple : la pollinisation, la lutte contre l'érosion...) plus qu'un produit fini.

3. LA MARQUE COLLECTIVE "VÉGÉTAL LOCAL"

La marque collective "Végétal Local" est née dans ce contexte, suite à un appel à projets du Ministère de l'Ecologie intitulé "Conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales", auquel ont répondu la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (FCBN), l'AFAC Agroforesteries et Plante & Cité. L'objectif était alors de créer un cadre pour la récolte de graines et la production de végétaux à partir de régions biogéographiques prédéfinies (11 régions sur la France métropolitaine). Suite à un travail collectif associant des scientifiques et différentes parties prenantes dont les producteurs (FNPHP, Astredhor, SNPF), la marque a vu le jour en 2015. Elle est portée depuis 2018 par l'Agence Française pour la biodiversité (AFB), devenue en 2020 Office Français de la Biodiversité (OFB).

Le référentiel technique impose des règles de récolte en milieu naturel permettant de garantir la diversité génétique des lots récoltés. La traçabilité en pépinière est également

strictement encadrée afin de pouvoir contrôler l'origine de la collecte.

Cette marque a été créée en même temps qu'une autre marque collective, "Vraies messicoles", qui fonctionne suivant les mêmes principes mais à destination spécifique des plantes messicoles (plantes inféodées aux milieux agricoles). En 2020, "Vraies Messicoles" n'est plus exploitée et a été intégrée à "Végétal Local".

Sur l'origine

Les régions d'origine sont différentes les unes des autres du point de vue biogéographique. Les végétaux sauvages produits sous la marque "Végétal Local" doivent être prélevés dans le milieu naturel au sein de la région d'origine et, hormis dérogation, il doivent également être élevés ou multipliés dans leur région d'origine et vendus dans cette même région pour y être plantés ou semés.



En complément à ces régions parfois très grandes, des unités naturelles plus petites constituent, au sein des régions d'origine, des zones qu'il convient dans la mesure du possible de respecter, sans que cela ait un caractère obligatoire dans le cadre de la marque.

Parmi les 11 régions biogéographiques, la région administrative Nouvelle Aquitaine est concernée par :

- la zone sud-ouest (majoritaire),
- le massif central,
- le bassin parisien sud,
- les Pyrénées.

Sur la collecte

La collecte est un point crucial du processus

visant à commercialiser des végétaux d'origine locale attributaires de la marque. Le référentiel technique précise ainsi que "toutes les précautions seront à prendre pour assurer une traçabilité des lots de graines ou de matériel végétal, depuis le site de collecte jusqu'à l'utilisateur final". De plus, la méthodologie de collecte doit garantir :

- la conservation des populations de plantes, d'arbres et d'arbustes dans le milieu naturel,
- la constitution de lots de graines ou de matériel végétal qui doivent être porteurs d'une diversité génétique suffisamment large et susceptible d'assurer la pérennité de l'espèce face aux changements environnementaux.



4. AUTRES RÉGLEMENTATIONS ET SIGNES OFFICIELS DE QUALITÉ

“Végétal Local” est venu compléter une gamme existante de réglementations et signes officiels de qualité dans lesquels les producteurs peuvent choisir de s'intégrer et dont nous présentons ici les principaux exemples. Notons que cette multiplicité de référentiels est souvent décrite comme peu lisible par les producteurs eux-mêmes.

Matériel Forestier de Reproduction (MFR)

MFR n'est pas un label mais une réglementation, la vente en France de graines et plants forestiers étant soumise à une déclaration d'activité auprès du Préfet de région. Cette réglementation permet de disposer, pour les plantations, de matériels forestiers de reproduction dont la qualité génétique est certifiée par l'Etat qui garantit la provenance. MFR existe depuis 1966 et est assez proche conceptuellement de “Végétal Local”, qui lui est complémentaire puisque la marque collective s'adresse prioritairement aux besoins de végétalisation non couverts par MFR (parce que ne portant pas sur des ligneux ou parce que ne portant pas sur des zones forestières).

Fleurs de France

Depuis 2015, à l'initiative du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le logo “Fleurs de France” certifie au consommateur qu'il achète une fleur, un arbre, une plante ou un bulbe produit en France. Le droit d'utilisation du label “Fleurs de France” est accordé aux producteurs immatriculés en France qui produisent des végétaux à partir de jeunes plantes ou de boutures, quelle que soit leur provenance. Il est réservé aux végétaux produits par des horticulteurs ou pépiniéristes français engagés dans une démarche éco-responsable ou de qualité reconnue (certification Plante Bleue, MPS, Label Rouge, Agriculture biologique, Charte Qualité Fleurs).



Plantes bleue

“Plante Bleue” est une certification environnementale et sociale française. Elle identifie les végétaux d'ornement (arbres, plantes, fleurs) produits de manière éco-responsable. “Plante Bleue” certifie que les horticulteurs et pépiniéristes respectent un cahier des charges strict et précis visant à



limiter les impacts environnementaux en attestant de leurs bonnes pratiques dans les 7 domaines suivants :

- La gestion de l'irrigation,
- La stratégie de fertilisation,
- La protection des cultures,
- La gestion des déchets,
- La maîtrise de l'énergie,
- La biodiversité et l'environnement,
- Les règles sociales et sociétales.

Label rouge

Né en 1960, le Label Rouge est l'un des plus anciens signes officiels de qualité en France. Il est attribué par l'Etat, via l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO), sur la base d'un cahier des charges qui définit précisément les caractéristiques du produit, les exigences de production tout au long de sa fabrication et les critères de labellisation.



Tous les végétaux sont concernés par la qualité “Label Rouge”, qu'elle se traduise par une plus grande vigueur, de meilleures performances (floraison, résistance aux maladies, productivité, parfum) ou encore une plus belle esthétique.

Label MPS

MPS (“Milieu Programma Sierteelt”) est un label environnemental pour les producteurs horticoles qui leur permet de mesurer l'impact sur l'environnement de leur production. Inscrites dans une démarche de développement durable, les entreprises adhérentes s'engagent à contrôler les intrants de leurs exploitations : eau, énergie, fertilisants, traitements phytosanitaires, récupération des déchets produits, etc. Aujourd'hui, en France, le label MPS compte 157 adhérents, soit 3 600 hectares de production.





CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

1. CARACTÉRISATION DE L'OFFRE

Ce chapitre vise à donner une vision synthétique des métiers et des produits de la production horticole pour le lecteur qui n'en serait pas familier, ainsi qu'un tour d'horizon des pionniers de la production de végétaux sauvages d'origine locale en Nouvelle Aquitaine.

Les métiers de la production végétale

> Horticulteur ornemental (floriculteur)

Bien que le terme "horticulture" désigne régulièrement dans le langage courant l'ensemble de métiers de la production végétale qui n'ont trait ni à la production de semence ni à l'agro-alimentaire, il est plus communément utilisé par les professionnels pour désigner la production de plantes annuelles ou vivaces en pot. L'horticulteur produit ses plantes à partir de méthodes de multiplication telle que la division ou le semis.

Le métier de pépiniériste désigne, en complément à celui d'horticulteur, la production de ligneux, arbres ou arbustes. Le terme recouvre des réalités différentes et complémentaires que nous proposons de détailler ici, et qui vont de la multiplication à la vente, en passant par l'élevage (pour des raisons techniques et économiques, très peu de pépinières multiplient elles-mêmes leurs végétaux).

> Pépiniériste-multiplicateur

Le pépiniériste-multiplicateur est un producteur primaire.

Il produit des jeunes plants d'arbres ou d'arbustes par diverses méthodes de multiplication qui peuvent être d'origine végétative (bouturage, marcottage, greffe) ou sexuée (naissances de graines). Il réalise ensuite une mise en culture qui peut être réalisée en pleine terre ou en godets. Un jeune plant désigne alors un ligneux en début de croissance, qui n'excède pas 1 ou 2 ans d'âge, non formé et destiné à être recultivé (mis en croissance) ou transplanté sur son lieu de culture définitif.

Le pépiniériste-multiplicateur vend principalement à d'autres producteurs qui vont réaliser l'élevage des végétaux, ainsi que sur le marché du paysage et des collectivités.

> Pépiniériste-éleveur

Le pépiniériste-éleveur est un producteur secondaire.

Il récupère des jeunes plants pour les cultiver et les former (taille) pendant une à plusieurs années, afin de proposer à la vente des arbres matures, préformés.

Les arbustes sont généralement fournis sous forme de plants bruts, la question de leur préformation n'ayant pas ou peu d'importance pour cette catégorie. Pour les arbres en revanche, le niveau de maturité et de formation représente une part importante de la valeur ajoutée du produit fini, et ceci est d'autant plus vrai que l'arbre vendu est âgé. C'est un point important qui structure les gammes de ligneux à la vente, du jeune plant à l'arbre adulte en passant par le baliveau (les baliveaux étant des arbres de 2 à 4 ans dont les premières ramifications sont apparues, et suffisamment formés pour être plantés).

Le pépiniériste-éleveur vend principalement à des distributeurs ou sur le marché du paysage et des collectivités.

> Pépiniériste-vendeur (distributeur)

Le pépiniériste-vendeur est un producteur tertiaire.

Il réalise la vente de produits finis qu'il achète à des multiplicateurs ou à des éleveurs, soit pour son propre compte (commerçant), soit en tant qu'intermédiaire (négociant). Cette catégorie regroupe l'immense majorité des pépinières de Nouvelle Aquitaine en nombre et, dans une moindre mesure, en chiffre d'affaire.

> Semencier

La filière de la semence est généralement considérée comme une filière à part de la filière "horti-pépi", en raison de son lien très étroit avec le marché agro-alimentaire : les semenciers produisent majoritairement des semences destinées à la mise en culture agricole. Néanmoins, le métier existe également pour la filière horticole puisque le semencier produit aussi des graines de plantes vivaces ou annuelles à destination des horticulteurs, ou pour la vente directe (exemple des prairies fleuries).

C'est un métier très particulier qui repose sur des itinéraires techniques complexes et des méthodes de multiplication agricoles.



Récolte de graines sauvages

Photo AFAC Agroforesteries

> Récolteur

Cette typologie classique des métiers ne fait pas apparaître l'un des métiers centraux de la production de végétaux sauvages : la récolte dans le milieu naturel. Si ce métier n'existe pas en tant que tel dans la filière horticole classique, il revêt une importance très particulière dans le cas du végétal sauvage d'origine locale, car son modèle économique en est très largement dépendant, comme nous le verrons plus loin.

Le récolteur est celui qui fournit des graines ou des boutures issues du milieu naturel aux multiplicateurs, qui en font leur matière première.

Les pionniers du végétal sauvage d'origine locale en Nouvelle Aquitaine

En France, fin 2018, 50 structures exploitaient l'une ou l'autre des marques collectives portées alors par l'Agence Française pour la Biodiversité ("Végétal Local" et/ou "Vraies Messicoles") :

- 37 sont collectrices ou productrices de végétaux ligneux (graines, boutures, plants),
- 11 produisent des plantes herbacées essentiellement sous forme de semences,
- 2 produisent des plantes aquatiques en godets.

En Nouvelle Aquitaine, la filière est portée par quelques pionniers historiques :

> Prom'Haie

Prom'Haies est une association loi 1901, créée en 1989, dont l'objet est d'agir pour les haies et les arbres champêtres en Nouvelle Aquitaine. L'association regroupe des usagers et des gestionnaires qui œuvrent pour le retour de la haie dans les territoires ruraux.

Comme d'autres associations de plantations de haies, Prom'Haie est un acteur historique de "Végétal Local" car c'est dans le champ de l'agro-foresterie que les premiers besoins se sont fait sentir. L'association a ainsi largement contribué au développement de la marque, notamment au travers de son engagement au sein de l'AFAC Agroforesteries (réseau des professionnels de l'arbre champêtre). Prom'Haie travaille aujourd'hui à 90% sur l'espace rural (agricole).



> Les pépinières Naudet

L'histoire des pépinières Naudet avec "Végétal Local" est directement connectée à leur positionnement historique sur la production de MFR : leur marque de fabrique est de produire des végétaux de source connue, sélectionnée, testée et traçable.

Au début des années 2000, l'entreprise a cherché à répondre à une demande nouvelle qui émergeait de la part des planteurs de haie sur la production de végétaux sauvages d'origine locale, ils ont alors eux aussi accompagné l'émergence de la marque.

Les pépinières Naudet produisent et vendent du "Végétal Local" à la fois dans le cadre de contrats de culture en lien avec les acteurs agroforestiers et les grands projets d'infrastructures (comme la Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Paris), mais aussi de manière plus classique sur stock.

> Semences Nature

Arrivé plus récemment sur le marché de "Végétal Local", Semence Nature innove en proposant des gammes de semences de fleurs sauvages sous marque. La société répond aujourd'hui principalement à des demandes émanant des collectivités (notamment pour des prairies fleuries) et du secteur agricole (en lien avec le développement des auxiliaires de culture et l'arrêt des pesticides).

2. TYPOLOGIE DES BESOINS ACTUELS EN VÉGÉTAUX SAUVAGES

Ce chapitre donne un aperçu des besoins actuels en végétaux sauvages, l'approche prospective étant traitée par ailleurs au chapitre suivant pour comprendre la dynamique d'évolution de ces besoins, ainsi que pour identifier et comprendre en seconde ligne ces besoins nouveaux ou émergents.

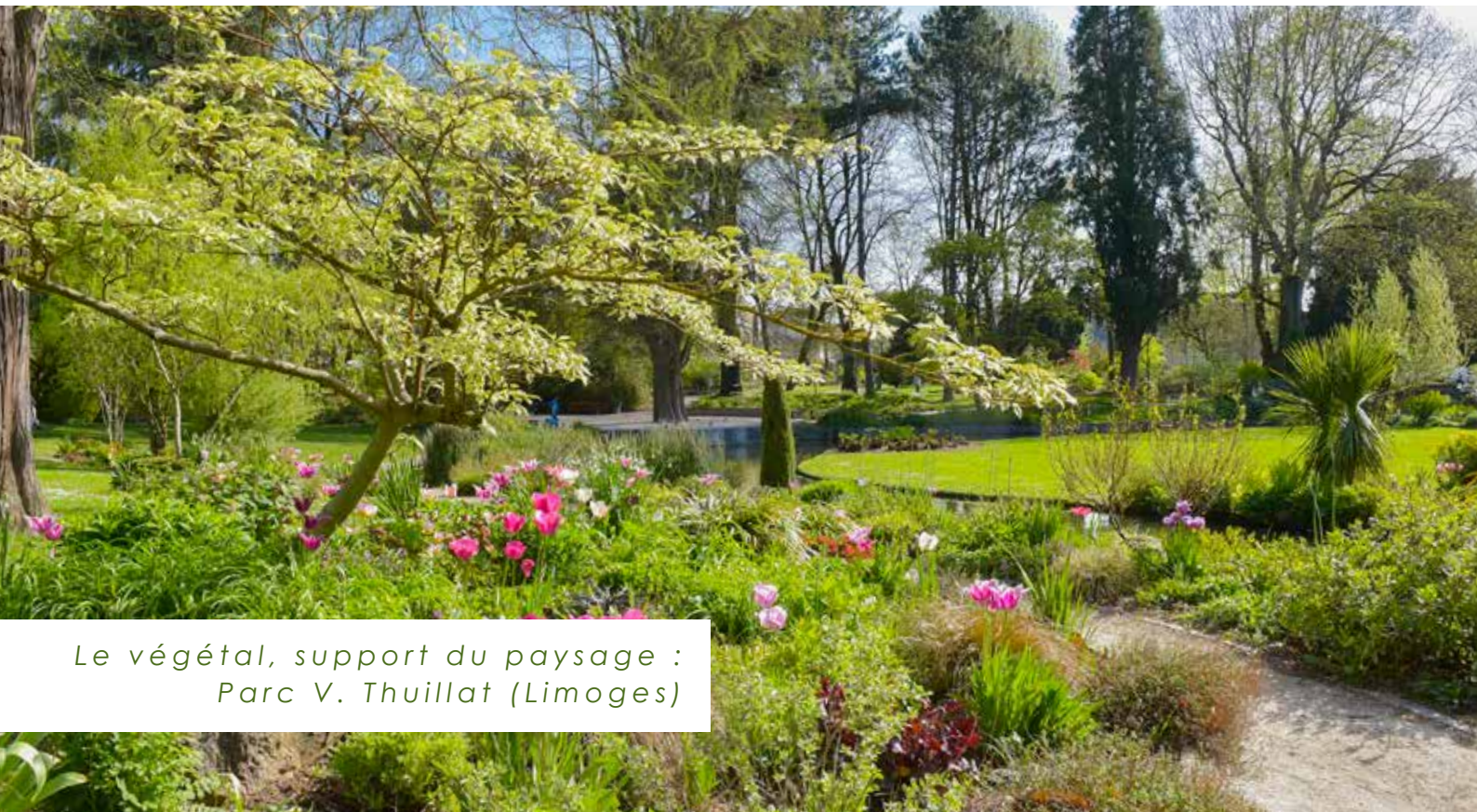
Préalable

L'une des spécificités du végétal sauvage d'origine locale (comme plus globalement de la biodiversité) est son caractère transversal. Il ne concerne pas une, mais de multiples filières qui ont pour point commun le travail de la terre et de la nature : paysage, écologie, agro-écologie, génie végétal.

Il est important de noter que la dynamique initiée autour de la marque collective "Végétal Local" n'a pour objectif de répondre à un besoin nouveau, comme on pourrait le penser de prime abord, car le besoin en végétaux d'espèces sauvages est un besoin ancien. Il est préexistant à la marque et trouve aujourd'hui une réponse sur différents segments des marchés horticoles

et de pépinières d'une part, et du marché des semences de l'autre.

On peut ainsi affirmer que la marque collective "Végétal Local" ne répond pas à un besoin nouveau mais qu'elle vient apporter une réponse concrète à une **évolution du besoin en végétalisation** dans sa dimension qualitative, à savoir : le souhait de mieux prendre en compte le 3^{ème} niveau de biodiversité, celui de la diversité génétique intraspécifique. La question du végétal sauvage d'origine locale s'inscrit donc pleinement dans une logique de qualité pour les acheteurs historiques de végétaux sauvages, et l'enjeu économique pour les producteurs est d'abord celui d'une captation de parts de marché grâce à un produit nouveau.



*Le végétal, support du paysage :
Parc V. Thuillat (Limoges)*

La typologie des besoins que nous avons identifiés est donc avant tout celle des besoins en végétaux d'espèces sauvages, qu'ils soient locaux ou non, chacune des catégories ainsi identifiée étant susceptible d'être concernée / intéressée par l'enjeu d'origine locale par extension.

Le végétal comme support du paysage

Le domaine de l'**aménagement paysager** correspond au débouché historique de la filière horticole. Pour les acteurs de ce segment, la biodiversité est une "fonction-support" du paysage.

La végétalisation portée par les acteurs du paysage est d'abord reliée à la conception d'espaces dont la première fonction est de "produire du beau" et de contribuer au bien-être des populations. Elle concerne donc assez logiquement en très grande majorité le végétal d'ornement avant de s'intéresser au végétal sauvage.

Les besoins en végétaux sauvages sont, de fait, relativement ponctuels pour ces acteurs, et ne laissent pas entrevoir des volumes importants en l'état actuel. Les acteurs historiques de "Végétal Local" considèrent d'ailleurs que la vocation de ces végétaux n'est pas vraiment de remplacer les végétaux d'ornement dans les aménagements urbains (bien que ce soit possible techniquement), mais au mieux de les compléter dans des zones rustiques ou semi-naturelles.

Le végétal comme auxiliaire de l'agriculture

Le domaine de l'**agro-foresterie** correspond au besoin historique en végétal sauvage d'origine locale (hors MFR) et représente la part largement majoritaire des besoins en volume. Pour ces acteurs, le végétal et la biodiversité sont perçus comme des alliés rendant divers services à l'activité agricole.

La plantation de haies intervient en particulier dans le cadre des aménagements fonciers qui suivent les grands travaux de remembrement. Le besoin en végétal sauvage d'origine local y est très présent puisque des centaines de milliers d'arbres et d'arbustes sont plantés chaque année en Nouvelle Aquitaine pour répondre à une demande de centaines de kilomètres de création de haies. Si ce besoin est clairement identifié, il est également relativement bien



Exemple
d'agro-foresterie

Photo AFAC Agroforesterie

couvert actuellement, même si il mérite sans doute d'aller vers une professionnalisation progressive et un renforcement des modèles économiques.

Précisons dès à présent que le besoin en végétaux sauvages pour l'agriculture se situe aussi sur les espèces herbacées, notamment dans le cadre de créations de bandes enherbées ou de restaurations de prairies.

Le végétal comme support de la biodiversité

Pour un certain nombre d'acteurs, le besoin de végétalisation ne répond à aucun autre impératif que celui de la biodiversité, qui est une "fin en soit", un objectif à atteindre.

Sur les dernières décennies, quelques indicateurs simples permettent de prendre la mesure d'une forte dynamique en matière de restauration et de renaturation des milieux naturels, comme par exemple l'évolution de la réglementation sur l'eau



*Renaturation
d'un cours d'eau*

et les milieux aquatiques (Directive-Cadre sur l'Eau, compétence GEMAPI) qui fixe des objectifs ambitieux de restauration ou de renaturation des cours d'eau et des zones humides, ou encore le développement important de la compensation environnementale...

> Restauration : l'accompagnement doux

Pour les acteurs de la biodiversité, la végétalisation est l'un des outils mobilisables sur une palette de possibilités techniques, mais ce n'est que rarement la première solution envisagée. Avant de recourir à une végétalisation active prenant la forme d'un achat de végétaux, de nombreux acteurs préféreront s'essayer à des solutions plus douces, telles que le prélèvement local dans le milieu ou encore le transfert direct, manuel ou mécanisé.

Autrement dit : la mise en culture n'est pas toujours nécessaire, et elle n'est envisagée que dans le cas de volumes que les solutions habituelles ne peuvent pas couvrir.

C'est le cas y compris lorsque le besoin n'est pas un besoin en végétal "brut" mais en végétal "transformé", c'est à dire associé de manière composite à des produits manufacturés (toile coco par exemple). Dans ce cas aussi, les entreprises de travaux pourront préférer réaliser elles-mêmes les assemblages à partir de prélèvements locaux, sauf dans le cas de gros chantiers.

> Renaturation : place aux pelleteuses !

Lorsque l'on parle de travaux de renaturation plus lourds, c'est-à-dire de travaux nécessitant l'intervention de pelleteuses pour reconfigurer les conditions géomorphologiques des sites, la végétalisation est un besoin plus systématique qui nécessite généralement de faire appel à l'achat de végétaux.

Mais dans la pratique, les travaux de terrassement prennent largement le dessus sur l'ensemble des travaux et la végétalisation n'apparaît pas comme un point important des programmes de renaturation, qui s'appuient d'abord sur cette reconfiguration générale pour faire le pari d'une recolonisation végétale spontanée. Cet état de fait se reconnaît à la part très faible qu'occupe la végétalisation sur le montant global des travaux en comparaison des lots dédiés au terrassement. En intégrant les études et le suivi, cette part devient encore plus faible en proportion.

La demande en végétal sauvage d'origine locale reste donc faible du côté des acteurs historiques de la biodiversité pour une double raison économique et de cohérence écologique.

> **Compensation écologique : des volumes importants mais encore irréguliers**

Il convient également de prendre en considération ici une spécificité de la végétalisation dans le champs de la biodiversité : l'existence d'un marché de la "compensation écologique".

Ce marché est alimenté en particulier par des gros chantiers d'infrastructures, tels que le chantier de l'A65 (1400 ha de foncier à compenser) ou le chantier de la LGV Paris-Bordeaux (1000 ha de boisements compensateurs réceptionnés), chantiers pour lesquels l'Etat a demandé que l'impact écologique du projet soit compensé par de la replantation.

Sur ces grands projets d'infrastructures, le besoin est conséquent en volume mais irrégulier : il apparaît et disparaît avec les projets. Pour cette raison, il est généralement couvert par des contrats de culture. Nous y reviendrons plus loin dans l'analyse prospective.

Le végétal comme outil du génie écologique

La dernière catégorie de besoins que nous avons identifiée concerne l'utilisation du végétal dans un objectif utilitariste. Nous appellerons cette catégorie le "génie écologique" dans une acception large.

Le **génie végétal**, notamment, fait appel depuis longtemps à des plantations, par exemple dans le cadre d'aménagements hydrauliques pour lesquels il constitue une alternative sérieuse et fiable au génie civil. Généralement couplé avec un objectif de restauration ou de renaturation, le génie végétal peut avoir pour intention de stabiliser des aménagements (par exemple, des berges de cours d'eau) pour limiter volontairement les processus érosifs en plantant des végétaux.

Actuellement, l'origine locale des végétaux sauvages utilisés n'est que rarement une préoccupation de premier plan pour les acteurs du génie écologique, lesquels vont d'abord rechercher la solidité des végétaux, leur capacité à s'implanter rapidement et de manière pérenne pour ne pas laisser la terre à nu.



Exemple de génie végétal

Photo Dervenn

3. PARTIES PRENANTES DU VÉGÉTAL SAUVAGE D'ORIGINE LOCALE

En lien avec le Comité de pilotage de l'étude, les parties prenantes du végétal sauvage d'origine locale, c'est à dire l'ensemble des acteurs de la société ayant un intérêt propre pour le sujet, ont été identifiées et cartographiées. C'est ce travail que nous restituons ici.

Cartographie des parties prenantes

Il est utile de constater que la végétalisation fait généralement intervenir une chaîne de décision assez longue, intégrant :

- la production des végétaux,
- la maîtrise d'ouvrage des projets, qui peut être publique ou privée,
- la maîtrise d'oeuvre et le rôle joué par les concepteurs des projets,
- les entreprises de travaux.

Dans le champs de l'aménagement paysager, par exemple, cette chaîne implique de nombreuses structures, associations ou fédérations représentant ces métiers, telles que :

- la FNPHP pour les producteurs de végétaux (Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et de la Pépinière)
- Hortis pour la maîtrise d'ouvrage publique

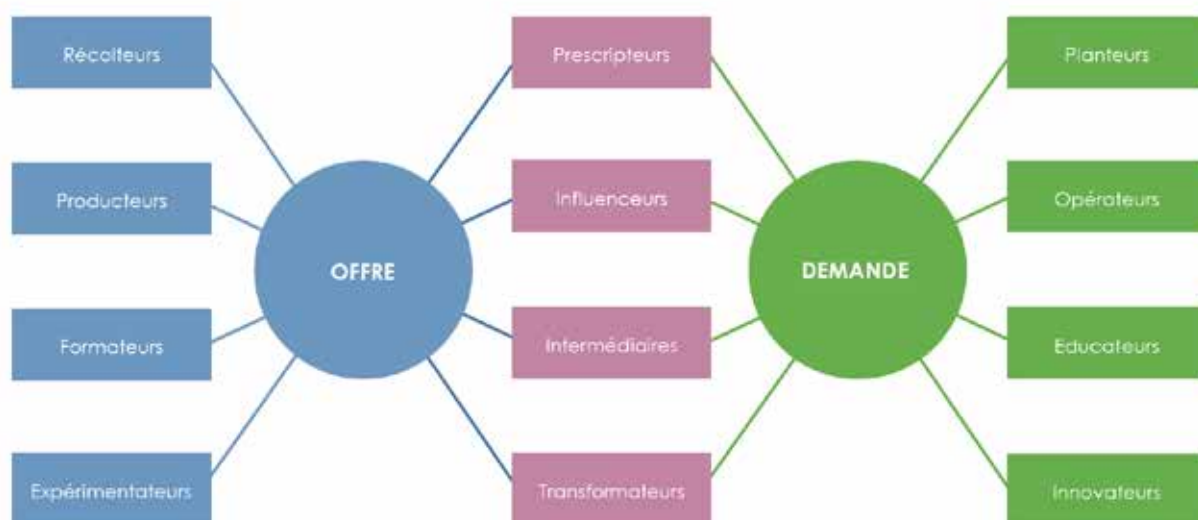
(Association des responsables d'espaces de nature en ville)

- la FFP pour les paysagistes-concepteurs (Fédération Française du Paysage)
- l'UNEP pour les entreprises du paysage (Union Nationale des Entreprises du Paysage)

Ceci permet de commencer à prendre la mesure d'une assez grande diversité d'acteurs liés au végétal sauvage d'origine locale, et nous allons voir que cette diversité sera nécessairement l'un des points-clés de toute démarche de structuration d'une future filière dédiée.

Le schéma ci-dessous est issu du travail du Comité de Pilotage qui s'est réuni pour travailler sur un **radar de l'offre et de la demande** permettant de broser la complexité d'ensemble du sujet. Ce travail a aussi permis d'orienter le choix des acteurs à rencontrer prioritairement dans le cadre des entretiens semi-directifs.

Cartographie des parties prenantes du végétal sauvage d'origine locale





Les acteurs influençant l'offre

Outre **les récolteurs** et **les producteurs** eux-mêmes (dont nous avons déjà parlé) deux savoir-faire complémentaires ont été identifiés comme influençant directement l'offre et nécessitant donc d'être pris en considération pour l'étude :

> **Les formateurs** constituent une première catégorie qui comprend les différentes écoles proposant des formations préparant aux métiers de l'horticulture, à savoir les EPLEFPA (Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole), les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et du paysage, ainsi que les Maisons Familiales et Rurales (MFR). Citons également les autres acteurs de la formation, telles que la Région Nouvelle Aquitaine.

Au sein des EPLEFPA, les différents centres qui préparent aux métiers horticoles sont notamment :

- les lycées d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA),
- les lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel agricole (LEGTPA),
- les lycées professionnels agricoles (LPA),
- les centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA),
- les centres de formation d'apprentis (CFA).

Notons qu'il peut exister au sein des EPLEFPA des exploitations agricoles à vocation pédagogique qui assurent l'adaptation et la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques, et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles. Ces exploitations font le lien avec la catégorie suivante, celle des expérimentateurs.

> **Les expérimentateurs** sont à la fois des centres de recherche et des instituts techniques horticoles qui concourent à faire évoluer les techniques et les métiers de l'horticulture, en lien avec les besoins nouveaux et l'évolution de la dynamique sociétale.

On peut citer :

- l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique),
- les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche agronomique (tels que Bordeaux Sciences Agro),
- le GIE Fleurs et Plantes (Astredhor Sud-Ouest), station d'expérimentation horticole à l'origine de la présente étude.

Les acteurs connectant l'offre et la demande

> **Les prescripteurs** constituent une large catégorie qui inclut tous les acteurs susceptibles de prescrire des choix techniques de végétalisation pouvant amener à l'usage de végétaux sauvages d'origine locale, ce qui englobe :

- la prescription réglementaire : services de l'Etat (environnement, agriculture, OFB...),
- la prescription financière (Régions, Départements, Agences de l'eau...),
- la prescription technique (bureaux d'étude environnement, maîtres d'oeuvre, architectes et paysagistes-concepteurs...).



> **Les influenceurs** sont des acteurs qui font la promotion de l'usage de végétaux sauvages d'origine locale sans avoir réellement de rôle prescriptif. Ce sont à la fois des associations ou des acteurs publics, au premier rang desquels les acteurs historiques, les animateurs nationaux et les correspondants locaux de la marque collective "Végétal Local" :

- le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique qui réalise le suivi de projet et diffuse des guides pour le choix des végétaux,
- les animateurs nationaux de la marque pour l'Office Français de la Biodiversité, qui gèrent la marque, diffusent des lettres d'information et coordonnent les animations et formations,
- Plante & Cité en lien avec ses adhérents,
- l'AFAC Agroforesteries.
- le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine

Citons également :

- les CAUE et les agences d'urbanisme,
- les organismes de défense et de gestion (exemple : Excellence Végétale),
- les sociétés d'horticulture et les associations horticoles,
- l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle Aquitaine,
- les associations environnementales,
- certains syndicats et collectivités territoriales (syndicats porteurs de SCOT par exemple).

> **Les intermédiaires** regroupent les intermédiaires du transport et de la distribution de végétaux :

- les horticulteurs et pépiniéristes-vendeurs, c'est à dire les revendeurs locaux de matériel végétal (qui constituent l'essentiel du tissu économique de la filière),
- les jardineries grand public,
- la grande distribution,
- la vente par correspondance et la vente en ligne,
- les grossistes,
- les transporteurs.

> **Les transformateurs** constituent une catégorie à part qui regroupe les acteurs utilisant du végétal pour l'inclure dans un produit fini transformé ou composite, tels que :

- les fournisseurs de matériel pour le génie végétal (ci-dessous : fascines d'hélophytes précultivées - source Mercanterra),
- les fournisseurs de solutions prêt-à-poser (exemple : tapis végétaux).





Les acteurs influençant la demande

> **Les planteurs** sont une catégorie regroupant les usagers du végétal et de la biodiversité, ceux qui vont littéralement mettre le végétal en terre (notamment pour répondre à la demande des opérateurs ci-dessous). Ils incluent en particulier :

- les entreprises du paysage et de l'écologie urbaine,
- les entreprises de travaux en génie écologique,
- les associations d'agro-foresterie,
- les jardiniers amateurs.

> **Les opérateurs** sont les entités étant à l'origine de projets de végétalisation, telles que :

- les collectivités territoriales disposant de compétences opérationnelles en matière d'espaces verts, de gestion de l'eau et de la biodiversité,
- les opérateurs de la promotion et de l'aménagement immobilier,
- les opérateurs de la compensation écologique, tels que la CDC Biodiversité,
- les entreprises d'infrastructures linéaire (exemple de COSEA pour la ligne LGV-SEA),
- les agriculteurs et viticulteurs faisant appel à du végétal pour améliorer leurs pratiques,
- les Fédérations de chasse qui recourent régulièrement à des prairies fleuries,
- plus globalement, toute personne morale disposant d'un foncier à végétaliser.

> **Les éducateurs** regroupent à la fois :

- les écoles proposant des formations préparant aux métiers de la demande (paysage, biodiversité, génie végétal et agro-écologie) ; ceci inclut les écoles déjà citées dans la catégorie des "formateurs", complétées par les écoles de formation aux métiers de l'eau et de la nature, et les écoles d'architecture et du paysage,
- les initiatives de sensibilisation du grand public ou des scolaires, telles que les CPIE, les démarches d'écotourisme, les classes vertes, etc.

> **Les innovateurs**, enfin, regroupent des projets de recherche et des entreprises s'intéressant au végétal pour sa capacité à apporter des solutions nouvelles aux enjeux sociétaux. C'est le cas par exemple :

- de quelques grandes collectivités qui innovent sur la gestion de leurs espaces verts,
- des programmes de recherche en environnement et en agro-écologie,
- du CRITT horticole (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie),
- des entreprises et associations bénéficiaires de la marque "Végétal Local",
- de divers entreprises des SFN (solutions fondées sur la nature) telles que celles proposant des toitures et murs végétalisés, ou encore de la phytoremédiation.



*Le citoyen, acteur engagé
de la nature en ville*

ÉVALUATION DE LA DYNAMIQUE SOCIÉTALE

1. BIODIVERSITÉ ET RÉSILIENCE, TENDANCES DE FOND

Des citoyens de plus en plus “biophiles”

En 2019, pour la première fois, la protection de l'environnement devient la **première préoccupation** des Français devant l'avenir du système social, le chômage et le pouvoir d'achat. Une enquête indique même que 86 % des Français interrogés souhaite que la biodiversité devienne une **priorité nationale**. Ils sont alors 6 sur 10 à affirmer avoir constaté la disparition progressive de certaines espèces près de chez eux et 93 % à se dire préoccupés par la sauvegarde de la biodiversité.

Cette année, une autre enquête indique que la proportion de la population mettant la biodiversité parmi les deux problèmes environnementaux les plus préoccupants est passée de 24 % en 2017 à 32 % en 2019, ce qui représente une progression historique. La hiérarchie des préoccupations environnementales a donc clairement évolué **en faveur de la biodiversité**, qui talonne désormais le changement climatique, et ce niveau de préoccupation progresse dans toutes les tranches d'âge.

En parallèle, le mot “biodiversité” est passé dans le langage courant pour recouvrir le concept

très large de “nature”, sans que la connaissance des 3 niveaux de biodiversité (écosystème, espèces, gènes) n'ait réellement progressé. Dans une étude réalisée récemment, le CVT All-Envi (Consortium de Valorisation Thématique de l'Alliance pour l'Environnement) notait d'ailleurs que cette “biophilie” n'est pas directement connectée à une prise en considération des enjeux de la biodiversité. Il s'agit plutôt d'une demande de nature liée à des attentes fortes sur le cadre de vie, la santé, le bien-être... Ce sont donc des **fonctions sociales et culturelles** qui sont recherchées, et cette augmentation de l'intérêt des citoyens pour la biodiversité semble corrélée avec la densification urbaine.

Dans le cadre des entretiens réalisés pour la présente étude, de nombreux acteurs ont d'ailleurs considéré que la biodiversité est un sujet complexe et transversale, dont les enjeux réels sont mal compris. Il n'en demeure pas moins que les **représentations sociales de la biodiversité** évoluent rapidement ces dernières années.

Des territoires en quête de résilience

Les territoires, et notamment les villes, s'intéressent aussi de plus en plus à la biodiversité et aux “nouvelles fonctions” du végétal : atténuation

des îlots de chaleur, adaptation au changement climatique, gestion des eaux pluviales, épuration de l'eau, assainissement, dépollution de l'air et des sols... Ce sont donc principalement les **services de régulation** rendus par le végétal qui sont recherchés, à mettre en regard des fonctions sociales et culturelles évoquées plus haut pour les citoyens.

Ces attentes nouvelles peuvent être rattachées directement aux nouvelles politiques de **"résilience territoriale"** qui occupent de plus en plus l'espace médiatique et politique. Derrière ce concept apparu récemment se cache l'idée que la crise écologique est désormais inévitable, avec à l'appui une littérature scientifique abondante démontrant, notamment sur la question du changement climatique, que l'urgence n'est plus d'empêcher la crise mais de renforcer la capacité de la société et des territoires à s'y adapter.

La résilience constitue désormais un mouvement de fond ayant progressé très rapidement ces dernières années, le concept de développement durable étant aujourd'hui considéré comme dépassé par de très nombreux acteurs de l'environnement (car incapable de répondre aux enjeux). Il est tout à fait utile de constater que la végétalisation, à fortiori la végétalisation par l'usage de végétaux sauvages d'origine locale, est **un des leviers** de cette résilience.

Des entreprises aux motivations diverses

Les entreprises aussi sont amenées à suivre ce mouvement de fond et, après avoir donné une place importante dans leurs stratégies au changement climatique, elles orientent de plus

en plus leurs politiques environnementales vers la biodiversité (voir encart ci-dessous). Le CVT-ALLEnvi note qu'il existe 4 catégories d'entreprises vis-à-vis de la question de la biodiversité :

> **Les entreprises "biodiv-dépendantes"** sont celles dont l'activité est dépendante de la biodiversité (par exemple : les activités agricoles au sens large). Elles sont susceptibles d'avoir des besoins directs en végétalisation pour améliorer leurs pratiques.

> **Les entreprises "biodiv-contraintes"** sont soumises à des prescriptions réglementaires particulières sur les questions de biodiversité. C'est le cas notamment pour tout ce qui concerne le respect de la séquence ERC (Eviter Réduire Compenser), dont nous reparlerons plus loin.

> **Les entreprises "biodiv-sensibles"** ont intégré la biodiversité dans les valeurs de l'entreprise, sans que cela soit déterminant au plan commercial. Ces entreprises peuvent être proactives sur des questions de compensation volontaire (plantations d'arbres pour séquestrer du carbone).

> **Les entreprises "biodiv-valorisées"** enfin, pour lesquelles la biodiversité est au cœur de la proposition de valeur. C'est le cas, de plus en plus, de certaines entreprises du marché de la végétalisation.

Zoom sur... Act4nature, "les entreprises pour la biodiversité"

Portée par l'EPE (Association française des Entreprises pour l'Environnement), Act4nature est une initiative qui engage les entreprises signataires à intégrer la question de la biodiversité dans leur stratégie globale.

Act4nature contient 10 engagements communs à tous les signataires, engagements qui visent à "intégrer de manière volontaire la question de la biodiversité dans toutes les activités de l'entreprise, de la gouvernance et la stratégie aux opérations les plus concrètes, à la légitimer auprès des collaborateurs et parties prenantes au sein même de l'entreprise de façon à susciter et encourager des actions spontanées". Chaque entreprise signataire prend également des engagements individuels propres à ses activités et se définit des objectifs personnels.



2. UN MONDE EN TRANSITION(S)

Deux visions du végétal

S'agissant des représentations sociales de la biodiversité, l'élément le plus couramment évoqué lors des différents entretiens concerne un sentiment "d'affrontement entre deux mondes" qui s'opposeraient sur de nombreux plans. La végétalisation évoluerait ainsi **entre deux paradigmes** :

- d'un côté, le **jardin à la française** et l'héritage de Lenôtre, qui enjoint à penser le végétal par le beau, intégrateur du paradigme horticole de la sélection végétal,
- de l'autre côté, la **nature jardinée** et le respect des équilibres naturels des écosystèmes, intégrateur d'un paradigme nouveau de diversité végétale.

L'héritage de Lenôtre est largement ressenti comme un héritage culturel qui n'est plus nécessairement en phase avec la réalité des connaissances scientifiques. Pour autant, son poids demeure important puisque dans les projets d'aménagement urbains, "on propose d'abord des palettes esthétiques" et que la première fonction du végétal demeure la **fonction visuelle**.

Comme cela fut évoqué lors d'un des comités de pilotage de la présente étude, les végétaux utilisés par Lenôtre lui-même pour le jardin de Versailles étaient pourtant des végétaux locaux, prélevés dans le milieu naturel à proximité du

château. Cette anecdote illustre bien ce que cet affrontement conceptuel a de culturel : il ne s'est pas construit sur des éléments scientifiques ou historiques, mais sur une **évolution progressive des représentations sociales** du paysage, vu comme un objet d'art pour certains, et comme un support de biodiversité pour d'autres.

Un processus de transition ?

Derrière cette critique du paradigme horticole classique, on découvre aussi une critique plus profonde de la pensée cartésienne et un désir de fond de reconnecter l'homme à son environnement, quitte à mettre à plat les anciens schémas de pensée.

Cette opposition entre deux mondes est régulièrement présentée lors des entretiens sous l'angle d'un processus de transition, ce qui sous-tend que ce qui se joue n'est pas la mutation progressive du modèle classique vers un modèle composite qui intégrerait de mieux en mieux les enjeux de la biodiversité, mais la bascule d'un modèle qui aurait "fait son temps" vers un modèle nouveau en phase avec les connaissances scientifiques et les enjeux écologiques.

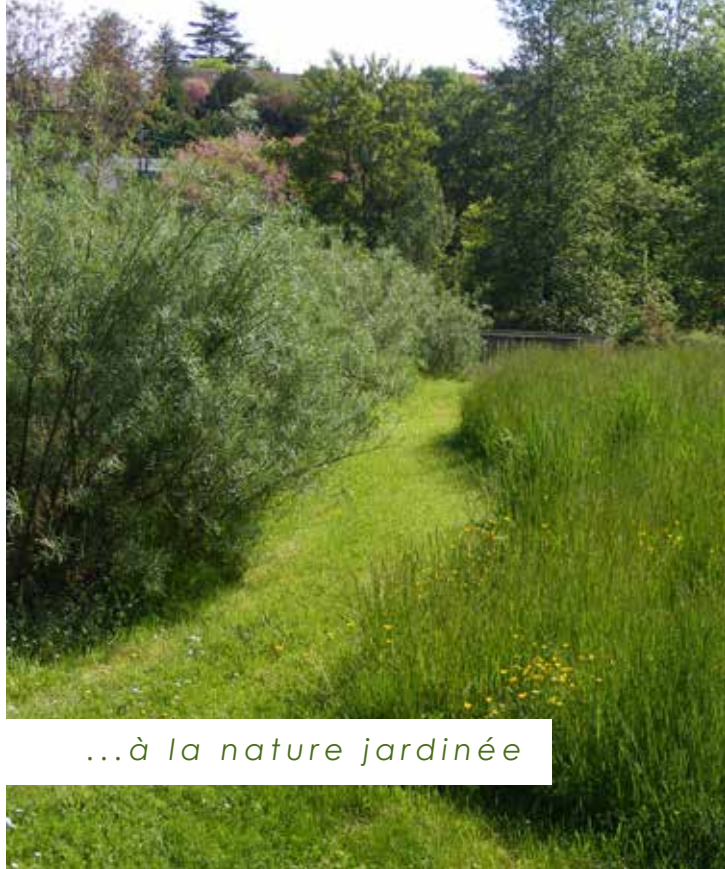
Cette difficulté à faire cohabiter ces deux conceptions s'illustre au sein même de la chaîne de valeur du végétal sauvage d'origine locale, par une **difficulté à faire travailler ensemble** le monde de la biodiversité et celui de la production

horticole. Les acteurs évoquent ainsi, de part et d'autre, des postures historiques difficiles et des crispations.

Le sens de l'histoire et l'effet de bascule

Au delà de ces considérations, il est important de relever que quelque soit le modèle dont ils se sentent proches, la plupart des acteurs rencontrés, du côté de l'offre comme de la demande, considère que la biodiversité est une **tendance de fond** et non un effet de mode : "c'est dans le sens de l'histoire".

Il considèrent également qu'une fois les enjeux compris, en particulier sur le 3^{ème} niveau de biodiversité (diversité génétique), il n'est plus possible de les ignorer. Ils évoquent ainsi un **effet de bascule** qui les poussent à considérer que le besoin en végétal sauvage d'origine locale évoluera d'abord avec la formation, la communication, l'éducation, la sensibilisation...



...à la nature jardinée

3. VISION PROSPECTIVE DU MARCHÉ

Nous proposons de décrire ici une évolution probable du marché du végétal sauvage d'origine locale en retranscrivant le sentiment général des producteurs vis à vis de la dynamique sociétale, puis en actualisant les besoins à l'aune des usages nouveaux qui en découlent.

Du côté des producteurs

Comme pour tout processus de transition, la question de la biodiversité engendre auprès des acteurs historiques de la curiosité, de la confusion, des interrogations et parfois une perte de repères qui explique aussi les difficultés de cohabitation évoquées plus haut.

Pour les producteurs, bien que la demande de biodiversité soit clairement une tendance de fond et que des demandes en végétaux sauvages d'origine locale apparaissent régulièrement, la production de ces végétaux ne semble pas "injectable" directement dans la filière, principalement pour deux raisons :

- la difficulté à anticiper les besoins au delà des projets et des contrats de culture,
- la variabilité annuelle de la production, dépendante des conditions environnementales.

Ces singularités rendent nécessaire une **autre répartition de la valeur ajoutée** au sein de la filière et des priorités d'action et d'investissement différentes. Il s'agit donc dans une large mesure d'une filière spécifique, à part entière. De ce fait, les producteurs observent une dynamique complexe et difficile à saisir vis-à-vis de laquelle ils craignent notamment :

- de passer à côté d'une tendance de fond et de rater un virage historique important,
- une prise de risque compliquée à tenir dans un contexte économique difficile,
- une demande mal structurée et éloignée de leurs débouchés habituels,
- le manque de visibilité sur les besoins, jugés trop ponctuels ou irréguliers, et n'allant pas dans le sens d'une production linéaire.

Malgré tout, les entretiens réalisés et le sondage en ligne ont montré un intérêt certain de la part des producteurs pour le végétal sauvage

d'origine locale, sujet auquel ils prêtent plusieurs vertus :

- il amène une revalorisation de leurs métiers, qu'ils appellent de leur vœux,
- il amène une différenciation commerciale en phase avec la tendance sur la biodiversité,
- il va dans le sens d'une relocalisation de l'économie du végétal.

Evolution des métiers du paysage

Du côté du paysage, la plupart des acteurs rencontrés s'accorde à dire que la réglementation sur le zéro pesticide dans les espaces publics a enclenché une mutation, voire une **petite révolution** dans les pratiques, en inscrivant la valeur "biodiversité" comme une tendance de fond de l'évolution de leurs métiers. Ils relèvent néanmoins un décalage important entre la visibilité de cette tendance et la réalité des changements de pratique, beaucoup plus lente et qui relève de la conduite du changement dans sa dimension psychologique : le poids des habitudes et des représentations est lourd.

Dans son sillage, les questions d'**écologie urbaine** et de **gestion différenciée** des espaces verts ont pris et continuent de prendre une place de plus en plus importante, ce qui laisse entrevoir des besoins croissants en végétaux sauvages. On cite souvent, par exemple, la systématisation du recours au sedum dans les cimetières pour couvrir le sol sur des zones difficiles d'accès

pour l'entretien. Il y a là un exemple-type d'une **niche à fort potentiel** car ces végétaux doivent être particulièrement rustiques pour résister aux conditions pédoclimatiques d'un cimetière.

Le champ d'intervention des acteurs du paysage a donc tendance à s'élargir vers la biodiversité, les acteurs historique des "espaces verts" se considérant de plus en plus comme des acteurs de la "nature en ville". Ils peuvent ainsi être mobilisés sur des **projets à forte valeur écologique**, dans lesquels la place accordée au végétal sauvage peut être importante, comme par exemple la réhabilitation d'anciens sites industriels ou de carrières, en vue d'en faire des espaces de nature ouverts au public. On est alors à la croisée entre le paysage et la biodiversité, ce qui constitue une évolution historique des métiers et une possible opportunité pour le végétal sauvage d'origine locale.

Ceci constitue également une possible source de **diversification des besoins** en végétaux sauvages, lesquels se cantonnent aujourd'hui au jeune plant ligneux et à la semence mais pourraient s'élargir demain vers une palette plus large incluant les arbres adultes et les plantes en godets. C'est ce que montre le projet Arexhor porté par l'Horti-Pôle d'Evreux, qui travaille sur la mise au point d'une gamme de plantes herbacées sous marque "Végétal Local" et sur l'évaluation de l'intérêt paysager de ces plantes dans les opérations d'aménagement. Des collectivités comme les villes de Limoges, Bordeaux ou Paris ont aussi



L'écologie urbaine, une nouvelle façon de penser la ville

intégré en régie la production de plantes vivaces sauvages locales, notamment pour combler un manque de fournisseurs.

Dynamique de l'agro-écologie

Comme nous l'avons déjà évoqué, le modèle de l'agro-foresterie pour répondre aux besoins de plantation végétal dans le cadre des politiques de remembrement agricole fonctionne bien, et les besoins sont globalement bien couverts.

Mais l'agro-foresterie n'est pas le seul pan de l'agro-écologie à s'intéresser au végétaux sauvages d'origine locale. On peut raisonnablement estimer que diverses pratiques d'évolution récente pourraient devenir à terme des **niches à fort potentiel** sur le marché de ce végétal. C'est le cas en particulier :

- des semences destinées à la végétalisation de parcelles agricoles, notamment dans le cadre de **conversion en prairies** (fourrage et pâtures), semences qui permettent d'améliorer la résilience des prairies et celle des exploitations agricoles,
- des **auxiliaires de culture**, qui apportent une alternative écologique aux pesticides sous réserve de planter des végétaux locaux adaptés,
- des **engrais verts**, qui apportent une alternative crédible aux engrais chimiques en couvrant le sol par des végétaux capables de l'améliorer et de le protéger.

Dans ces différents cas, l'usage des végétaux sauvages d'origine locale semble en capacité de démontrer un **avantage économique pour l'exploitant**, ce qui laisse entrevoir une augmentation des besoins à moyen terme, pour peu que ces méthodes se développent en lien avec la transition agro-écologique. Il convient néanmoins de considérer que la dimension expérimentale de ces usages ne permet pas de qualifier ni quantifier un besoin futur.

Ce type d'usage laisse une place certaine pour des **projets innovants** dans la continuité de diverses expérimentations en cours, telles que le projet VITI POLL (Viticulture et Pollinisateurs), qui vise à la création et la mise en place de corridors herbacés favorables aux pollinisateurs sauvages sur la base de semences sauvages locales, et qui associe les collectivités locales et le Syndicat Viticole de Margaux (33). A noter que l'Office Français de la Biodiversité porte également la démarche "Agrifaune" et que l'accompagnement de la marque "Végétal Local" par les institutions publiques, ainsi que des aides financières régionales au semis, pourront servir de leviers dans ce type d'application.

La biodiversité et la séquence ERC

En matière de biodiversité, la dichotomie entre libre-évolution et interventionnisme reste d'actualité. On note généralement que les besoins semblent en passe d'exploser du côté interventionniste, en lien avec l'évolution de la réglementation sur la **séquence ERC** (Eviter-Réduire-Compenser), devenue l'un des principaux instruments réglementaires permettant de concilier aménagement et préservation de l'environnement.

En Nouvelle Aquitaine, le taux d'artificialisation des sols continue à progresser de 1% par an et il est tentant de corréliser directement cette augmentation prévisionnelle avec un recours de plus en plus important à la compensation, et donc à la végétalisation. Pourtant, la réalité rapportée par les acteurs de la compensation est plus nuancée et les points de vue divergent, révélant au passage une dynamique complexe à interpréter pour ces acteurs eux-



Prairie bocagère

photo CEN Nouvelle Aquitaine



Boisement compensateur

photo Pépinières Naudet

mêmes. Dans les faits, l'explosion prévisionnelle de l'artificialisation des sols **n'induit pas une explosion de la végétalisation**, pour plusieurs raisons...

Tout d'abord, cette artificialisation se fait au détriment de surfaces agricoles plus que d'espaces naturels, ces derniers n'étant pas toujours des candidats idéaux pour les projets d'aménagement, précisément en raison des contraintes environnementales qui s'y appliquent. En outre, les ambitions politiques nationale sont désormais tournées clairement vers le "zéro artificialisation nette".

Notons également que "renaturation" ne veut pas forcément dire "végétalisation". Dans un cas de recréation de zone humide par exemple, le recours au végétal planté sera souvent minime, sauf à envisager des opérations d'ampleur, comme des grands projets de renaturation de cours d'eau. Mais ces projets **demeurent encore rares** sur le territoire national et quasiment inédits dans le sud-ouest qui adopte des positions globalement conservatrices sur cette question, vécue comme sensible d'un point de vue politique (pour des raisons de conflit d'usage principalement).

Par ailleurs, la prise en compte de la séquence ERC s'est bien systématisée et porte de plus **sur l'ensemble de la séquence** et non uniquement sur le volet "compensation", pour deux raisons principales qui sont liées entre elles :

- l'enjeu économique de la compensation, qui pousse les maîtres d'ouvrage à miser de plus en plus sur l'évitement et la réduction,

- la compétition sur le foncier disponible, qui rend difficile la recherche de sites et engendre une compensation sous forme de sécurisation foncière plutôt que de restauration de milieux

Pour cette deuxième raison, la compensation se fait désormais souvent par conventionnement sur le foncier de manière à sécuriser des espaces naturels sans chercher un "gain net" de biodiversité, et donc sans avoir recours forcément à de la plantation, comme l'a pointé en septembre 2019 une étude du centre d'écologie et des sciences de la conservation (Muséum national d'Histoire naturelle, CNRS, SU), et du laboratoire écologie systématique Evolution (AgroParisTech, CNRS, Université Paris-Sud).

Toutefois, pour les acteurs de la compensation eux-mêmes, ceci ne doit pas laisser penser que le besoin en végétal sauvage d'origine locale ne se développera pas à court-moyen terme dans le cadre de la séquence ERC, mais simplement que, contrairement à une idée reçue, il semble plus probable de le trouver au niveau de la réduction que de la compensation, et qu'il sera donc porté davantage par les aménageurs paysagers que par les opérateurs de compensation au sens strict.

Notons enfin que de nombreux projets de compensation portent sur des boisements compensateurs pour lesquels le MFR répond déjà à l'enjeu d'origine locale.

Phytoremédiation et solutions fondées sur la nature

Dans la vision "utilitariste" du végétal portée par les acteurs du génie écologique au sens large, la phytoépuration et la phytoremédiation connaissent une croissance importante depuis plusieurs années, et **l'épuration par les plantes** est source de multiples expérimentations pour faire face à des besoins très importants en dépollution de site pollués notamment.

La phytoremédiation est une technique végétale basée sur la capacité des plantes à extraire ou à bloquer les polluants, tant en milieux poreux que liquide ou gazeux. Contrairement aux États-Unis et au Canada où elle a connu une croissance très importante depuis une vingtaine d'années, la phytoremédiation se développe peu rapidement en France et en Europe en général. La technique présente pourtant des avantages certains, puisque les coûts seraient de 100 à 10 000 fois moins élevés que la dépollution ayant recours aux techniques classiques. Elle présente également un intérêt paysager et a le mérite d'être passive en énergie et en phase avec de nombreux enjeux environnementaux.

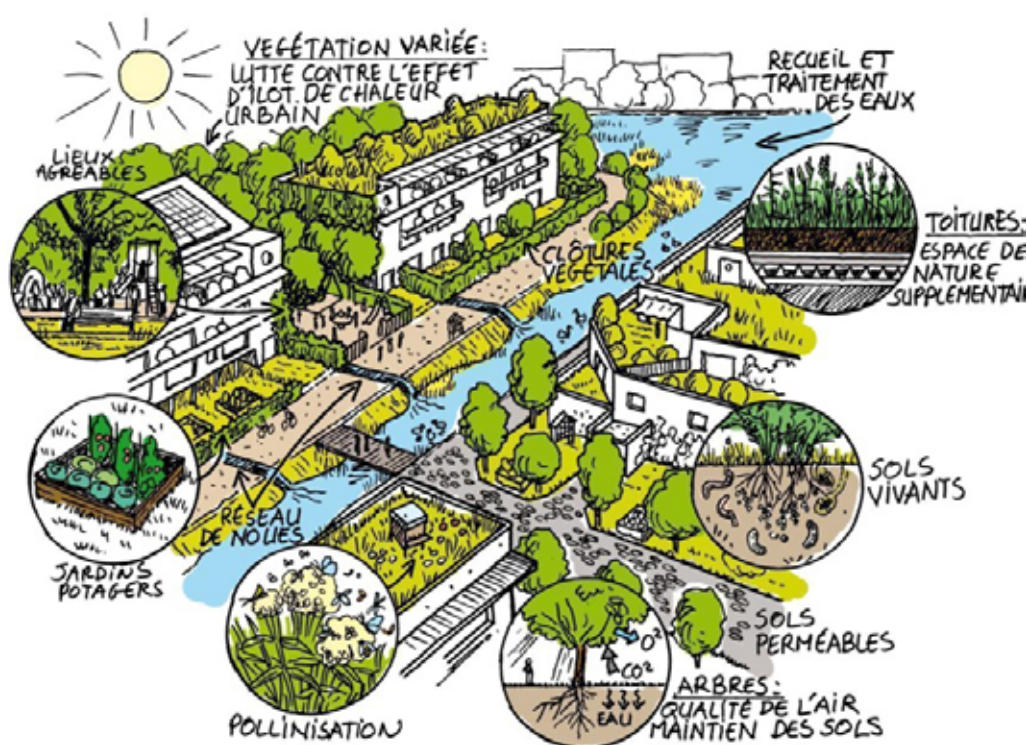
Il convient aussi de noter la tendance de fond que constituent les **solutions fondées sur la nature**. On peut citer, par exemple, les murs et toitures végétalisées qui se développent rapidement et qui, à l'instar des sedums dans les cimetières, requièrent une végétalisation maîtrisée et utilitaire nécessitant de faire appel à des plantes relativement rustiques en raison des conditions qui leurs sont imposées.

Mais là encore, le recours au végétal sauvage demeure rare, ces solutions portant une dimension assez expérimentale. Pour autant, il y a là en préfiguration de possibles niches à fort potentiel.

Le cas de la compensation carbone

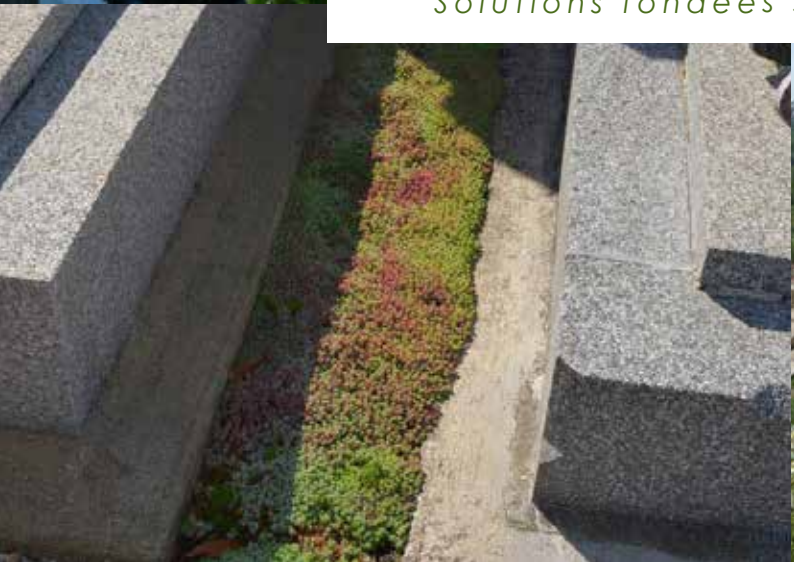
Enfin, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et des objectifs de neutralité carbone des entreprises, la production de CO₂ qui n'a pas pu être "évitée" est généralement compensée par une séquestration prenant la forme de plantations d'arbres. Pour le moment, cette compensation est principalement réalisée en dehors du territoire national, mais la question de sa relocalisation constitue un sujet majeur qui pourrait intéresser les producteurs de végétaux sauvages à l'avenir.

Les solutions fondées sur la nature - source CESE





Solutions fondées sur la nature (SFN)





*Illustration d'une
pépinière de pleine terre*

ANALYSE DU POTENTIEL POUR LA FILIÈRE HORTICOLE

1. DESCRIPTION DE LA FILIÈRE DU VÉGÉTAL SAUVAGE D'ORIGINE LOCALE



Le schéma ci-contre offre une représentation simplifiée de la filière du végétal sauvage d'origine locale. Cette vision linéaire permet de mettre en avant des spécificités qui ne se retrouvent pas dans la filière classique, des maillons non représentés actuellement et des zones de fragilité sur certains maillons. Ce sont ces différentes particularités que nous proposons de mettre ici en avant.

La semence, intégrée à la filière ?

La question des semences constitue une singularité très importante de la production de végétaux sauvages d'origine locale. En effet, la filière classique considère généralement que cette question n'est pas de son ressort, la graine (ou la bouture) étant envisagée comme une matière première produite par une autre filière, celle des semences.

Il n'était pas rare, lors des entretiens menés pour cette étude, d'entendre des producteurs affirmer : "si on nous donne la graine (de végétaux sauvages, ndr), nous saurons la cultiver", ce qui montre que la production de la graine n'est pas classiquement intégrée à la filière. De fait, la filière des semences est représentée par des acteurs spécifiques, tels que le GNIS (groupement national interprofessionnel des semences) et fait intervenir des méthodes de multiplication qui suivent des itinéraires agricoles.

Or, pour le végétal sauvage d'origine locale, la récolte et la multiplication des graines sont davantage intégrées à la représentation de la filière, telle que défendue par les acteurs eux-mêmes, dans une **vision tournée vers l'usage final** du végétal plus que vers le produit fini. Ceci confirme la nécessité de se tourner vers une approche de type "chaîne de valeur", comme nous l'avons déjà évoqué.

Dans le même temps, les structures associatives qui réalisent la récolte ne se voient pas vraiment comme des acteurs de la filière horticole. Ceci révèle une cohabitation et une collaboration parfois difficiles entre une activité associative tournée vers l'intérêt général d'une part, et une activité commerciale tournée vers le profit d'autre part. Cette vision cloisonnée est un frein important à la structuration de la filière et pour y répondre, il sera sans doute pertinent d'envisager un **modèle de structuration innovant** permettant de combiner intérêt général et développement commercial. Ce modèle devra notamment être en capacité de soutenir les associations qui portent aujourd'hui le risque pour les accompagner vers la professionnalisation.

- le repérage de la naturalité des sites de récoltes,
- les consignes techniques de traçabilité de la marque collective le cas échéant.

Suivant les espèces ciblées, l'expertise nécessaire peut être pointue sur la récolte car certaines familles de végétaux comprennent des espèces proches, difficiles à différencier. De fait, les associations se heurtent à une difficulté pour trouver des récolteurs et les former, faute de professionnalisation du métier. Or, il n'est pas possible aujourd'hui pour les associations de récolte de faire appel uniquement à des naturalistes pour organiser la récolte, et ce pour des raisons principalement économiques. Ceci met en lumière la problématique du **coût de la graine** des végétaux sauvages d'origine locale.

La graine, talon d'achille de la filière ?

De l'avis des récolteurs eux-mêmes, ces coûts n'ont rien à voir avec les coûts des catalogues standards, les prix au kilo étant beaucoup plus élevés. Dans le même temps, le coût de la graine est un coût généralement considéré comme marginal sur la plupart des produits de la filière horti-pépi classique (godet ou ligneux). Il y a donc, de la part des producteurs, une crainte que ce coût marginal ne le soit plus en produisant des végétaux sauvages d'origine locale.

Mais de l'avis des récolteurs, ce raisonnement n'est pas le bon : le prix au kilo ne peut pas être considéré comme un indicateur pertinent pour comparer les graines, car **le modèle économique n'est pas le même** : les graines vendues en origine locale sont des graines fraîches et leur taux de levée de dormance est plus élevé que celui de graines classiques.

Malgré tout, pour rester compétitifs, le modèle économique de la récolte est aujourd'hui tourné vers des ressources financières extérieures (subventions et mécénat) et fait appel à du bénévolat pour ses ressources humaines. Ce point précis révèle une **fragilité pour l'ensemble de la filière** de production de végétaux sauvages d'origine locale car si ces associations venaient à disparaître, un maillon fondamental de la production ne serait plus couvert. En d'autres termes, si la récolte est l'élément fondamental de la filière, c'est aussi celui qui est le plus fragile économiquement.



© M. Groult / Biosphoto

La récolte, un nouveau métier

La récolte constitue, de l'avis des acteurs du végétal sauvage d'origine local, un métier singulier qu'il convient de considérer comme tel. Ce métier s'appuie sur un **itinéraire technique très particulier** qui nécessite d'être formé spécifiquement, et qui comprend notamment :

- la recherche des sites de récolte,
- la mise en oeuvre de la récolte des fruits (ou des graines pour les herbacées),
- le nettoyage des graines,
- le conditionnement et l'expédition vers les pépiniéristes pour la mise en culture.

Ce métier nouveau mobilise des connaissances et des savoir-faire spécifiques puisqu'il faut maîtriser :

- la reconnaissance des espèces,
- l'identification du niveau de maturité des graines,

Outre ces difficultés économiques, la fourniture de la graine se heurte à des difficultés plus techniques pour parvenir à stabiliser l'approvisionnement : "si on veut aider la filière, il faut commencer par stabiliser la récolte d'une année sur l'autre".

Pour structurer une filière régionale du végétal sauvage d'origine locale, il apparaît donc comme prioritaire d'améliorer la soutenabilité du modèle économique en accompagnant la professionnalisation de ce maillon essentiel de la filière qu'est la récolte, au travers de quelques pistes de travail telles que :

- favoriser la création de vergers à graines,
- mettre à disposition du foncier via du conventionnement,
- améliorer le stockage des graines en développant une conservation adaptée,
- professionnaliser les métiers avec des formations certifiantes,
- améliorer l'identification et la gestion centralisée des sites de récoltes potentiels...

Il est utile de noter que cette problématique est fortement dépendante du choix des espèces ciblées, et qu'elle est globalement moins marquée pour la production de plantes herbacées que pour la production de ligneux, pour une raison simple : un pied de plante herbacée produit généralement plus de graines qu'une branche d'arbre et le temps passé en récolte est donc moins important (ce n'est pas une règle absolue). C'est encore plus vrai lorsque la récolte est réalisée **sans tri dans les espèces**, par exemple à l'aide de brosseuses à graine, ce qui peut correspondre à certains besoins particuliers ne nécessitant pas d'approche monospécifique.

Le naissage, ou la réinvention d'un métier

Les graines de végétaux sauvages d'origine locale présentent généralement une bonne levée de dormance à condition de connaître et maîtriser les conditions optimales de cette levée pour chaque espèce mise en culture.

De ce fait, le naissage des graines prend une importance très particulière dans la filière du végétal sauvage d'origine locale, en raison d'une technicité spécifique qui s'apparente parfois, pour certaines espèces, à la **redécouverte de connaissances** "oubliées" sur la manière de faire naître des plantes sauvages.

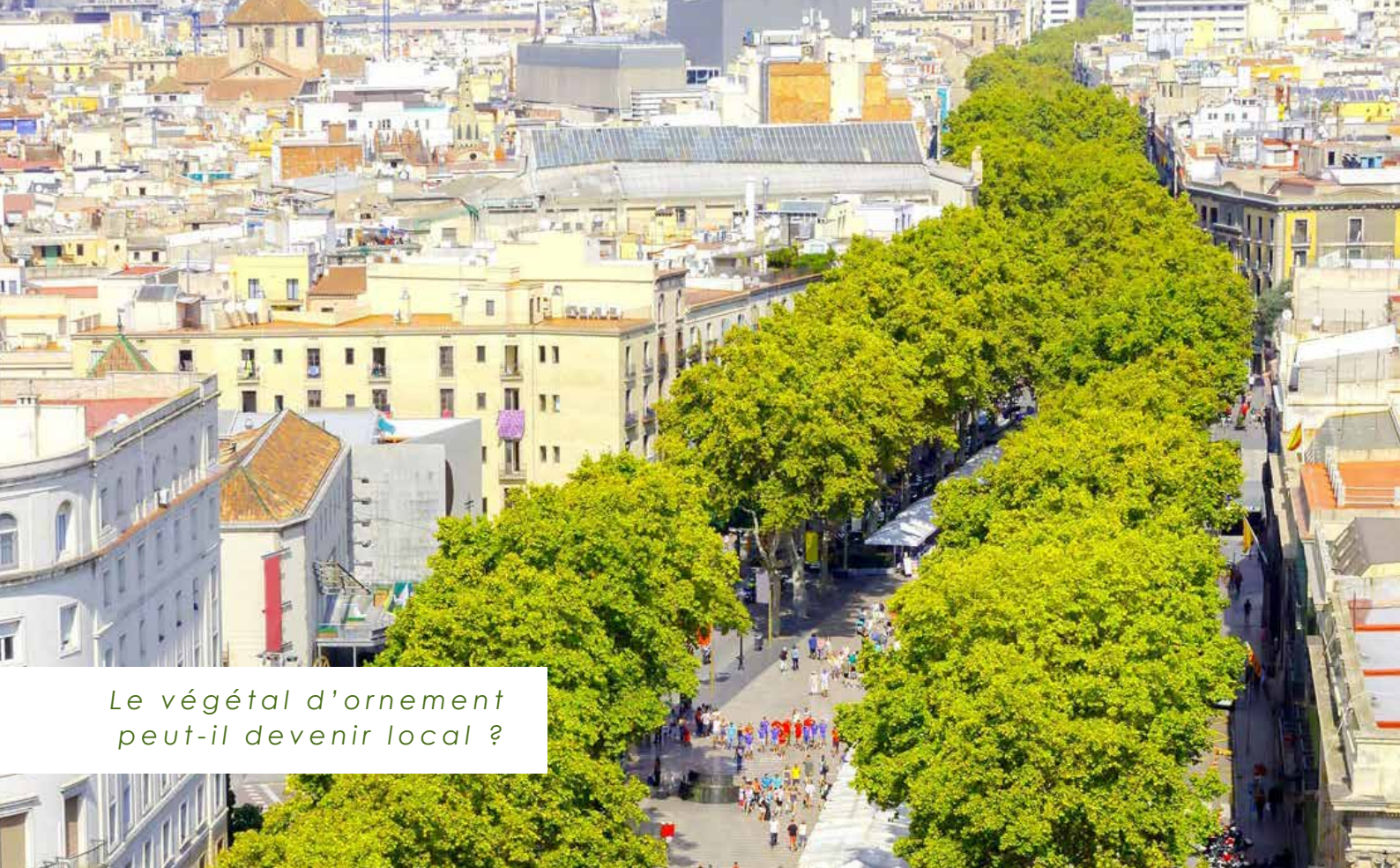
Ces connaissances, une fois acquises ou retrouvées, sont autant de valeur ajoutée pour les entreprises qui en maîtrisent la mise en oeuvre. Ceci met en avant la revalorisation des métiers induite par la production de végétaux sauvages d'origine locale, revalorisation qui pourrait venir répondre, dans une certaine mesure, à une attente des producteurs identifiée précédemment.

Le végétal ornemental : le maillon manquant

Du côté des acteurs du paysage, les pratiques d'achat sont généralement tournées vers une exigence de résultats rapides et maîtrisés, et se concrétisent par l'achat d'arbres adultes préformés et de plantes en godets. On recherche classiquement du "prêt-à-planter", alors que pour les projets de biodiversité ou d'agro-écologie, le besoin sera plus spontanément tourné vers du jeune plant et des semences, même si les projets s'hybrident de plus en plus et que dans des **démarches éco-paysagères**, les conditionnements et les gabarits de plantation évoluent pour diverses raisons (meilleure reprise, réduction des coûts, exigences des financeurs...).

Ce besoin en plants structurés, que ce soit des arbres adultes ou des plantes en godet, est une singularité de la filière du paysage, directement connectée à l'héritage culturel déjà évoqué. Elle consiste à porter une **exigence forte sur le rendu des projets**, à savoir : une végétalisation rapide, dense et conséquente, qui sera respectée dans l'espace public et permettra une mise en valeur des projets.

Actuellement, la filière du végétal sauvage d'origine locale n'est pas tournée vers ce besoin et n'a pas vraiment cherché à y répondre, mises à part quelques collectivités qui expérimentent ce type de plantation en régie (comme Bordeaux Métropole). Il y a là un **trou dans la filière** qui pourrait être couvert relativement facilement, avec une prise de risque contenue, s'apparentant à un test de marché plus qu'à une réelle innovation. Cette prise de risque serait limitée puisque la valeur ajoutée de ce type de produits est largement concentrée dans le temps nécessaire à leur élevage, et très peu dans la graine. La production non écoulee en "Végétal Local" pourrait alors facilement être écoulee, le cas échéant, vers la filière classique sans que le modèle économique ne soit globalement remis en question.



*Le végétal d'ornement
peut-il devenir local ?*

Ainsi, si la demande sur des plantes vivaces en godets ou des arbres adultes semble aujourd'hui très faible pour le végétal sauvage d'origine local, il semble évident que cela tient pour une large partie au fait que **l'offre est inexistante**. Or, certains pépiniéristes se disent prêts à expérimenter ce type de production, notamment pour la production de baliveaux d'une part, et de sedums, carex, phragmites, macettes et autre cistes d'autre part. Ces produits pourraient d'ailleurs aussi intéresser facilement les particuliers...

La revente locale : un relais essentiel non couvert

Sur ce même segment du paysage, les pratiques d'achat sont généralement conditionnées par des habitudes de travail en circuit de proximité, les collectivités ayant notamment pour réflexe de traiter préférentiellement avec des pépiniéristes-vendeurs locaux.

Par facilité, les acheteurs se reposent largement sur leurs fournisseurs habituels et leur font confiance. S'ils cherchent spécifiquement des végétaux sauvages d'origine locale et que leur fournisseur habituel n'en propose pas à la vente, ils se rabattent sur d'autres types de végétaux, par défaut. Bien que la promotion du végétal

sauvage d'origine locale passe beaucoup par les opérateurs des espaces verts dans les collectivités, ils disposent dans leur quotidien de peu de temps pour faire évoluer leurs pratiques en dehors de circuits clairement fléchés, ce qui constitue un frein important pour le développement de la filière.

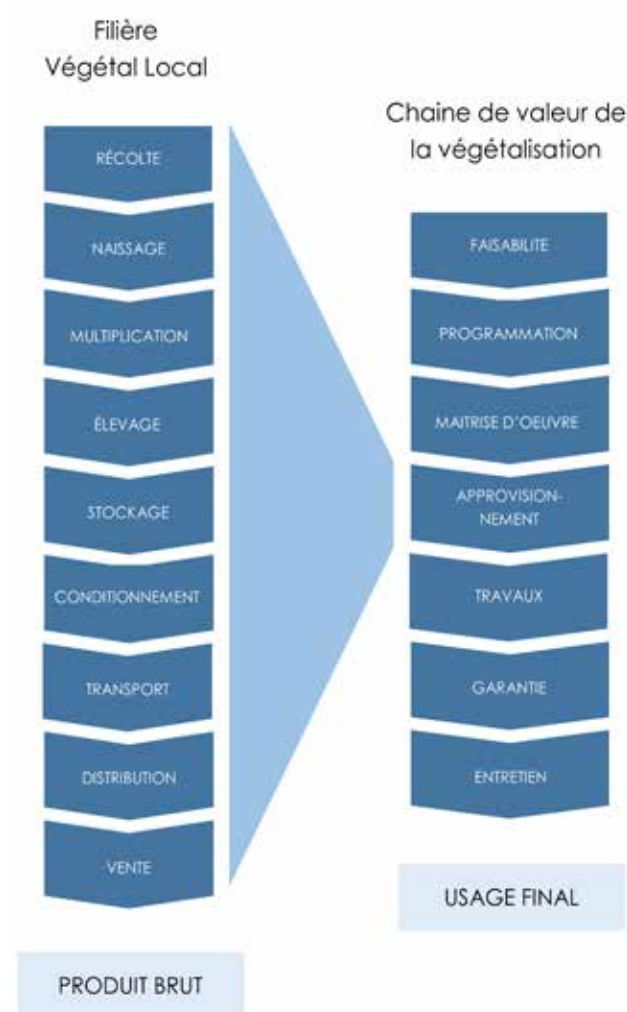
De fait, il est quasiment impossible aujourd'hui de trouver des végétaux sous la marque "Végétal Local" chez des pépiniéristes-vendeurs locaux, qui cherchent en général à répondre à la demande majoritaire de leurs clients et s'intéressent assez peu aux niches d'innovation. Pour cette raison, ils proposent globalement peu d'espèces sauvages ou rustiques et ne s'intéressent pas réellement à la qualité génétique des végétaux et à leur traçabilité. Pour eux, ce qui définit la qualité d'un végétal "local" est d'abord d'avoir été produit en France et de contribuer à l'économie locale dans une logique de circuits-courts.

Cette absence de relais locaux dans la revente des végétaux sauvages d'origine locale est d'autant plus difficile à contrer qu'il existe ce fameux trou dans la filière au niveau de l'élevage.

2. CHAÎNE DE VALEUR DE LA VÉGÉTALISATION

Ce chapitre vise à mettre en perspective la production de végétaux sauvages d'origine locale dans un cadre plus large et une analyse systémique de la création de valeur ajoutée pour les acteurs de la végétalisation.

Au sein de la chaîne de valeur décrite ci-dessous, la production végétale vient se combiner avec d'autres métiers / produits pour offrir un service plus large. En effet, la filière du végétal local n'est que rarement isolée car dans la majorité des cas, le consommateur final n'achète pas un végétal, mais un bien ou un service plus global de végétalisation qui inclut souvent la préparation amont, la mise en oeuvre et le suivi aval.



La végétalisation, cerise sur le gâteau de l'aménagement

Dans cette approche, il est assez aisé d'identifier qu'au sein du besoin de végétalisation, la fourniture de matériel végétal ne représente qu'une **petite partie de la création de valeur ajoutée**. Ceci vaut dans la très grande majorité des cas de figure, à l'exception notable des jardiniers amateurs.

En outre, dans bien des cas, la chaîne de valeur de la végétalisation vient s'inscrire dans une chaîne encore plus large, celle de l'aménagement (paysager, écologique, agro-écologique...). Dans cette chaîne, la valeur ajoutée est concentrée sur les études et les travaux et ne laisse que peu de place au végétal, qui apparaît comme la "cerise sur le gâteau" des projets d'aménagement.

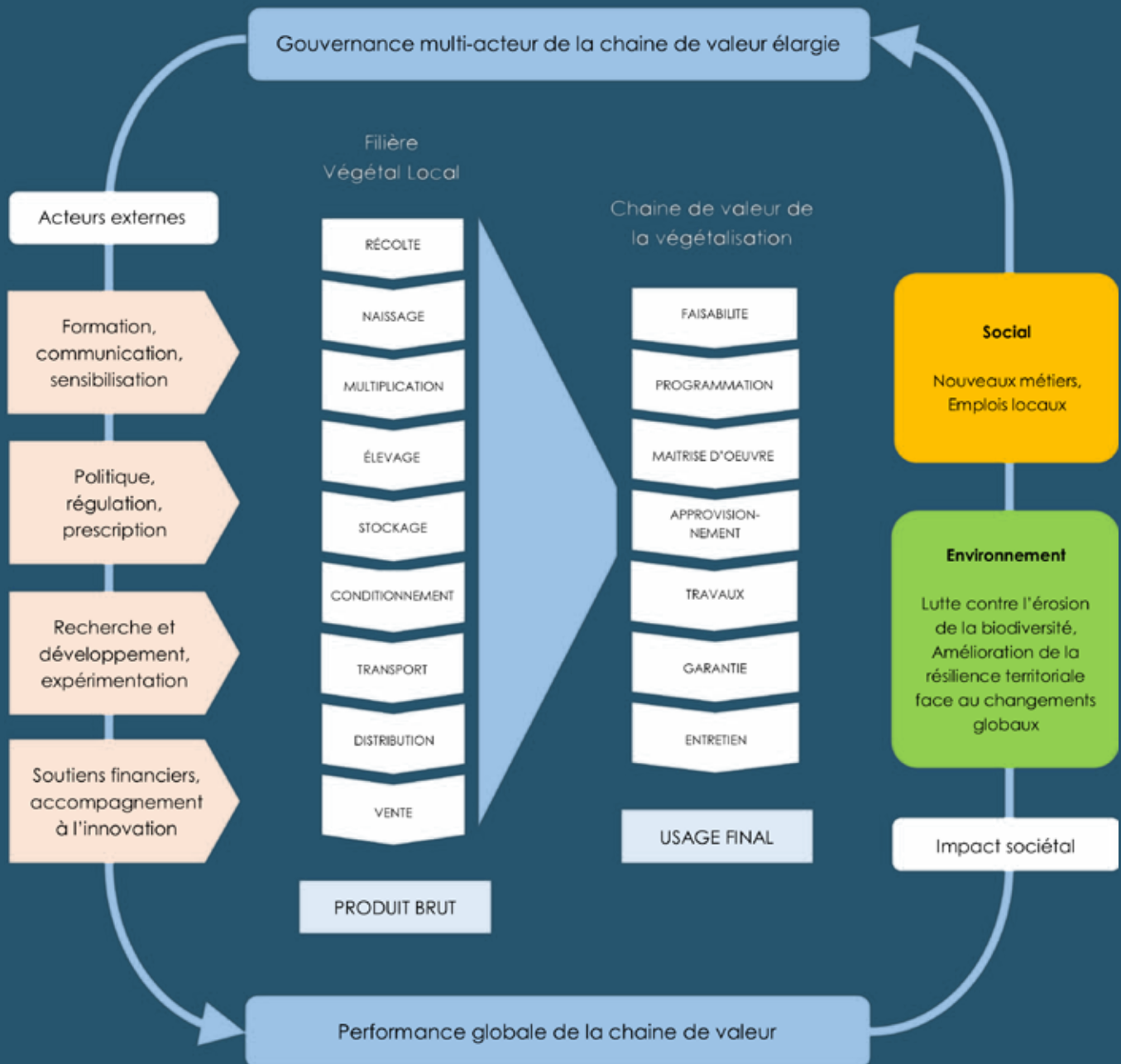
Il est important de noter que cette difficulté ne concerne pas spécifiquement les végétaux sauvages, mais bien tous type de végétaux. C'est donc une difficulté inhérente au marché du végétal, avec laquelle les producteurs doivent composer et qui explique aussi l'importance pour eux de la différenciation commerciale.

Le prix, élément-clé de la compétitivité globale

La question du prix est considérée comme un facteur déterminant par la majorité des acteurs rencontrés, qui affirment que "le surcoût lié à la garantie d'origine locale de la production de végétaux sauvages doit être raisonnable et proportionné dans le prix de vente avec le gain de qualité que les acheteurs y trouveront". En d'autres termes : ces végétaux doivent être **économiquement compétitifs** pour envisager un accroissement des parts de marchés, d'autant plus que les marges sont déjà faibles sur le marché de la production végétale.

Sur ce point, il faut noter en premier lieu une évolution positive des prix des végétaux sauvages

CHAÎNE DE VALEUR ÉLARGIE DU VÉGÉTAL LOCAL



d'origine locale depuis plusieurs années, les écarts se réduisant à mesure que la filière se structure, s'équipe, et améliore ses rendements (même si cela n'est pas généralisable et dépend des espèces et du type de produits finis).

Par ailleurs, l'approche en chaîne de valeur permet aussi de mettre en perspective la question du coût de production des végétaux et les problèmes de compétitivité dont souffrirait la production de végétaux sauvages d'origine locale comparativement à la production de végétaux horticoles classiques. En effet, le coût

du végétal étant marginal dans cette approche, le **surcoût lié à la garantie d'origine locale** l'est encore plus dans l'enveloppe globale des projets.

Dans la pratique cependant, les acheteurs ne regardent pas toujours l'enveloppe globale, les chantiers étant souvent découpés en lots (nous y reviendrons). Plus que le prix en lui-même, ce sont donc bien les **pratiques d'achats en silo** qui créent une déformation dans la perception de l'impact réel de la garantie d'origine locale sur le coût global de la végétalisation.

3. CHAÎNE DE VALEUR ÉLARGIE

Comme précisé dans la méthodologie de l'étude, nous avons considéré que la question du végétal sauvage d'origine local relevait de l'innovation sociétale, en cela qu'elle répond d'abord à des enjeux écologiques et sociaux avant de répondre à un impératif strictement économique. Pour cette raison, il est utile d'élargir encore la vision de la chaîne de valeur pour prendre en compte la dynamique sociétale sous-jacente, telle que décrite au chapitre dédiée.

La chaîne de valeur élargie proposée ci-contre vise à dézoomer encore l'enjeu de production pour l'inscrire pleinement dans sa dimension sociétale. Cette démarche permet d'identifier un élément-clé : la force de frappe et le potentiel du végétal sauvage d'origine locale ne tient pas uniquement dans sa capacité à produire de la valeur ajoutée, mais aussi et surtout à s'intégrer et contribuer à une dynamique d'ensemble qui rend le besoin **globalement inéluctable à moyen terme**.

L'analyse de la dynamique sociétale menée au chapitre précédent montre une évolution rapide des besoins et des métiers de la végétalisation, en vue de se mettre en cohérence avec des attentes désormais largement tournées vers la biodiversité et qui se renforcent rapidement. Au sein de cette dynamique, le niveau d'exigence imposé par la marque collective "Végétal Local", qui correspond à une volonté de prendre en compte les enjeux de biodiversité de manière non superficielle, pourrait en faire un leader futur de la **végétalisation à "haute valeur environnementale"**, segment qui n'est pas vraiment couvert aujourd'hui par les autres labels existants.

L'importance cruciale de la mise en réseau

Dans cette vision large de la végétalisation à haute valeur environnementale, la gouvernance de la chaîne de valeur est essentielle. Or, à ce stade, de nombreux acteurs rencontrés dans le cadre de l'étude ont mis en avant des difficultés à s'identifier réciproquement et donc à travailler ensemble à la structuration d'une filière spécifique.

Ce cloisonnement est **l'un des freins les plus importants** au développement de la filière et la structuration d'un réseau doit pouvoir apporter des réponses opérationnelles à des problèmes concrets : améliorer la visibilité des stocks, démarcher commercialement tout type d'acheteurs, soutenir la récolte, répondre aux interrogations techniques (par exemple : quelle compatibilité avec le label bio ?), démarcher les propriétaires de sites de récoltes, centraliser la disponibilité foncière, etc.

Il est utile de noter également que ce problème de réseau n'est pas propre au végétal sauvage d'origine local, mais à l'ensemble des activités

liées à la biodiversité qui souffrent d'un cloisonnement historique en déphasage avec la dynamique actuelle de convergence.

Le CVT-AllEnvi parle d'ailleurs dans son étude sur les nouvelles fonctions du végétal du "nécessaire décroisement des intervenants sur la chaîne de valeur de la biodiversité" et indique que "la mise en place d'espaces végétalisés producteurs de services éco-systémiques nécessite un décroisement des interventions des acteurs". Il pointe notamment les difficultés suivantes :

- les paysagistes sont souvent intégrés en bout de chaîne sur les projets d'aménagement,
- les paysagistes et les urbanistes sont en général peu positionnés sur les questions de biodiversité,

- les écologues sont encore peu intégrés dès l'amont des projets,
- la ville est peu investie par les bureaux d'étude en ingénierie écologique,
- ces derniers sont spécialisés sur des compétences particulières.

Une matrice pouvoir/intérêt en déséquilibre

L'approche chaîne de valeur élargie permet également de faire ressortir une autre spécificité de la production de végétaux sauvages d'origine locale, à savoir une matrice "pouvoir-intérêt" en fort déséquilibre. Cette matrice montre un niveau d'influence fort mais peu d'intérêt pour du côté des acteurs du paysage, et un très grand intérêt mais un niveau d'influence faible du côté des acteurs de la biodiversité .

4. FAIBLESSES ET RISQUES DU VÉGÉTAL SAUVAGE D'ORIGINE LOCALE

Les éléments présentés ci-après sont des éléments saillants issus des entretiens et du sondage. Ils ont été pointés de manière régulière comme des faiblesses ou des risques inhérents à la production de végétaux sauvages d'origine locale.

Le manque de visibilité commerciale

Il convient de noter en premier lieu que la question de la production de végétaux sauvages d'origine locale demeure, en France, un **sujet peu connu** y compris par les acteurs de la biodiversité eux-mêmes.

De fait, la marque collective est récente, née en 2015 et portée depuis 2018 par l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité, devenue récemment Office Français de la Biodiversité). Il est donc à ce stade relativement normal qu'elle dispose d'une visibilité commerciale limitée.

De plus, la marque communique sur une liste d'espèces attributaires mais ne donne aucun élément sur les disponibilités et les quantités. Or, les prescripteurs ont l'habitude de **choisir leur végétaux sur catalogue** et le décalage entre la liste d'espèces annoncée et la disponibilité réelle peut être un frein.

Les biais de mise en oeuvre

De nombreux acteurs ont mis en avant un écart important entre la prescription et l'action, entre l'intention de plantation "écologiquement responsable" et la mise en oeuvre opérationnelle de programmes de végétalisation faisant appel à des végétaux à haute valeur environnementale. Cet écart est ressenti comme étant lié à de **nombreux biais de mise en oeuvre**, des "rétroactions négatives". Ces biais sont largement décrits comme des biais de contrôle, qui peuvent être de différents types :

- des biais de contrôle réglementaires (sur la mise en oeuvre des prescriptions issues des arrêtés préfectoraux par exemple, du fait d'un manque de moyen des services)
- des biais de contrôle de qualité (biais inhérents à toutes les démarches de certification ou de labellisation, mais qui tendent à être réduits dans le cas de la marque collective "Végétal Local")



- des biais de contrôles techniques (la plupart des opérateurs n'étant pas en mesure de différencier un végétal sauvage d'origine locale lors de la réception des travaux)

La difficile anticipation des besoins

Les pratiques d'achat sont aujourd'hui assez directement connectées à des projets justifiant la mise en place de contrats de culture (plus ou moins officiels). De ce fait, il semble encore peu réaliste d'imaginer une filière proposant à la vente un catalogue de références larges et **disponibles à tout moment en stock suffisant**. En dehors de ces projets, la plupart des besoins susceptibles de faire appel à des végétaux sauvages sont dans un souci de rendu immédiat qui oblige les producteurs à faire le "pari du stock". Cette difficulté à prévoir les quantités engendre parfois des surproductions de végétaux, certains étant détruits faute de pouvoir être vendus.

La variabilité de la production

A cette difficulté s'ajoute une double variabilité de la production :

- **variabilité annuelle**, qui concerne la saisonnalité des activités : point toujours sensible pour du végétal mais encore plus pour du végétal sauvage, à mettre en regard de l'objectif de rendu de certains projets ("il faut que ce soit beau tout de suite"),
- **variabilité interannuelle** des conditions météorologiques : point qui joue fortement sur les conditions de fructification dans le milieu naturel de certaines espèces de ligneux, et vient donc impacter la récolte.

Cette double variabilité est particulièrement marquée pour les plantes herbacées et moins sur les ligneux, d'autant que les semenciers d'espèces locales sont tenus de produire les plants dans la région d'origine (pas de dérogation possible dans la cahier des charges de la marque), que le nombre d'espèces différentes est plus important et que les besoins en récolte varient selon les espèces. En outre, certaines espèces sont encore difficiles à produire en volume régulier pour des raisons techniques.

Une apparente complexité

Du fait d'une difficulté à considérer le 3^{ème} niveau de biodiversité (diversité génétique), la thématique même du végétal sauvage d'origine locale suscite des incompréhensions et un sentiment de méfiance, voire de défiance, vis-à-vis d'un mode de production végétale qui peut être ressenti comme "élitiste".

L'apparente complexité du cahier des charges de la marque collective "Végétal Local" accentue ce sentiment et pousse les acteurs du végétal à s'y intéresser avec une certaine distanciation, c'est-à-dire en n'y étant pas connectés directement

mais au travers d'intermédiaires auxquels ils font confiance. Mais cette complexité n'est qu'apparente et renvoie au fait que le modèle du végétal sauvage d'origine local n'est pas directement transposable à la filière horticole classique. En outre, le recours aux formations continues ou initiales est possible pour lever ces freins.

En outre, la réussite technique des opérations de végétalisation à base de végétal sauvage d'origine local est globalement jugée plus difficile à évaluer car elle doit se baser sur des critères de réussite quelque peu différents, mesurables sur du temps longs et qui souffrent encore d'un manque de retours d'expérience évident.

Un contexte économique peu favorable

Enfin, au delà des considérations techniques ou organisationnelles pour la filière, la question centrale reste : comment la production de végétaux sauvages d'origine locale peut-elle se développer dans un contexte économique difficile ? En effet, le contexte économique globale de la filière agricole en général n'est pas bon, et pour les acteurs potentiellement intéressés, "Végétal Local" est vu davantage comme une prise de risque que comme une opportunité. Or, cette prise de risque n'est pas évidente à envisager actuellement.

Il est aussi très clair que ce contexte économique est un contexte global et que peu de maîtres d'ouvrage ont des budgets importants à allouer à la végétalisation, du côté des collectivités comme des maîtres d'ouvrage privés...

5. ATOUTS ET OPPORTUNITÉS DU VÉGÉTAL SAUVAGE D'ORIGINE LOCALE

Les éléments présentés ci-après sont des éléments saillants issus des entretiens et du sondage. Ils ont été pointés de manière régulière comme des atouts ou des opportunités pour la production de végétaux sauvages d'origine locale.

Des plantes avantageuses au plan technico-économique

En favorisant la diversité génétique intraspécifique et la conservation génétique des espèces, la production de végétaux sauvages d'origine locale contribue à la résilience des écosystèmes et des territoires :

- protection de la flore locale en tant que bien commun,
- amélioration des continuités écologiques (trames vertes et bleues),
- amélioration des fonctionnalités écologiques (services écosystémiques),
- amélioration de la résistance aux aléas,
- amélioration du potentiel évolutif d'adaptation des végétaux,
- limitation de l'apparition de nouveaux parasites et maladies.

Du point de vue économique, ces végétaux permettent aussi une meilleure réussite technique des opérations (semis durables, résultats pérennes) et favorise la relocalisation de l'emploi et de la valeur ajoutée.

Dans une vision systémique et de long terme, les végétaux sauvages d'origine locale offrent donc un **avantage technico-économique indéniable**. Mais cet avantage est nettement moins lisible dans une vision court-termiste.

Une démarche de qualité

La marque collective "Végétal Local" s'intègre bien à la tendance de fond des produits éco-conçus ou éco-responsables, et aux engagements pris par de nombreux producteurs en faveur de pratiques valorisant la traçabilité des végétaux (voir les différents signes officiels de qualité présentés en début de rapport).

Les besoins auxquels répond la marque sont d'ailleurs des besoins spécifiques et très qualitatifs, qui doivent pouvoir s'appuyer sur une réponse adaptée et non généraliste. Il s'agit d'une vraie démarche de qualité, particulièrement exigeante, visant à produire de **végétaux à haute valeur environnementale** pour un usage sur des espaces naturels ou semi-naturels, y compris des espaces agricoles qui en constitue le débouché historique (haies) et qui demeurent pour l'heure le premier usage en volume de ces végétaux.

D'une certaine manière, le modèle est donc à l'opposé du modèle de production de végétaux à bas coût (végétaux faciles à produire, donnant des résultats à court terme, bien acceptés à la plantation et nécessitant peu d'entretien pour un fleurissement abondant : exemple du buddleia). Ceci constitue un argument de premier plan pour les producteurs pionniers : l'opportunité de **différenciation commerciale** grâce à une offre dédiée à des acteurs moins nombreux, mais plus exigeants.

Une forte dynamique d'innovation sociétale

Du côté de la production, la dynamique de production de végétaux sauvages d'origine locale est aujourd'hui portée principalement par des innovateurs, qui portent à eux seuls la prise de risque pour le développement de la filière. Les entretiens ont mis en avant la nécessité de "transformer l'essai", c'est-à-dire de faire en sorte que cette prise de risque soit **remunératrice pour les producteurs**. Le contexte économique étant peu favorable, il est d'autant plus important de les soutenir et de les accompagner, en s'inspirant par exemple des modèles de l'économie sociale et solidaire.

Du côté des acheteurs, faire appel à des végétaux sauvages d'origine locale n'est pas non plus, à ce stade du développement de la filière, une solution évidente. D'abord parce qu'elle coûte potentiellement plus cher et nécessite donc une évolution des pratiques d'achat, et ensuite parce qu'elle nécessite un engagement fort de la part de ceux qui font ce choix en raison des difficultés potentielles à trouver facilement les végétaux sur le marché (disponibilité).

Au final, le développement de la filière va reposer largement sur une mise en connexion d'innovateurs du côté de l'offre comme de la demande. Il s'agira donc davantage

de permettre le **co-développement de ces innovateurs** que de chercher à inonder la filière de gammes de végétaux sauvages d'origine locale.

Ces innovateurs ont un point commun : ils y croient. Leur premier objectif n'est pas nécessairement économique : il souhaitent contribuer à une évolution des pratiques et des métiers de la végétalisation, pour se mettre en phase avec les enjeux écologiques. Cette dynamique est une vraie dynamique d'innovation et elle repose en grande partie sur l'engagement de personnes physiques plus que sur des personnes morales. C'est une démarche **volontariste**.

L'un des enjeux stratégiques du déploiement de la filière porte donc sur la capacité à **mieux répartir le risque entre les parties prenantes**, en y associant les acteurs de l'intérêt général.

Un enjeu incontournable face à la crise du vivant

Les personnes rencontrées convergent aussi sur un point : la production de végétaux sauvages d'origine locale est "dans le sens de l'histoire", elle est inéluctable car la crise écologique "tourne à la catastrophe" et va rapidement nécessiter une évolution radicale des pratiques. Nombre d'acteurs font un parallèle avec le bio et identifient une dynamique proche qui reposerait sur l'engouement du public. En ce sens, ils appellent de leur vœux des **expérimentations plus nombreuses de vente en jardinerie** sous la marque "Végétal Local", y compris avec des prix plus élevés qui pourraient trouver leur marché.

Dans le cadre du sondage que nous avons réalisé pour cette étude, une très large majorité (près de 90 %) des utilisateurs de végétaux ont affirmé avoir déjà utilisé des végétaux d'espèces sauvages, et les 2/3 affirment y avoir recours souvent ou régulièrement. Ils sont également une large majorité (80 %) à considérer que ce besoin augmente. Chez les prescripteurs ou les influenceurs, ils sont également 83 % à considérer que la question du végétal sauvage occupe une place de plus en plus importante dans leurs missions. Bien que ces chiffres ne soient pas représentatifs de l'ensemble des usagers de la végétalisation, ils permettent de confirmer une **dynamique d'ensemble très favorable**.

Les usagers du végétal sauvage, ainsi que les prescripteurs et influenceurs, mettent en avant :

- les avantages liés à l'adaptation des végétaux aux conditions pédo-climatiques, et à la réussite technique des plantations
- la cohérence écologique, la préservation de la biodiversité et la contribution aux services éco-systémiques,
- la promotion du patrimoine local.

La prise en considération du 3^{ème} niveau de biodiversité devrait donc progressivement faire basculer les pratiques des acteurs de la biodiversité eux-mêmes et créer de nouvelles opportunités commerciales, comme par exemple sur le marché des produits transformés à destination du génie écologique. Cette opportunité est celle qui a été le moins étudiée pour le moment, or d'après les producteurs de matériel dédié au génie végétal, la **création de gammes spécifiques** de leurs produits est considérée comme "inéluçtable" à moyen terme.

La prescription réglementaire et la conditionnalité des aides

Le développement d'une filière du végétal sauvage d'origine locale pourra sans doute s'appuyer sur un renforcement de plus en plus fort de la prescription réglementaire en sa faveur. Cette prescription se systématiser déjà dans certains départements et, bien qu'elle demeure peu homogène au niveau national, on peut raisonnablement penser qu'elle devienne peu à peu la norme.

Ce renforcement de la prescription va de paire avec une dynamique général des acteurs publics **largement favorable au végétal sauvage d'origine locale** et qui vont intégrer de plus en plus cet enjeu dans leurs critères de conditionnalité ou de priorisation pour l'accès aux subventions dans le cadre de leurs diverses politiques de soutien à la biodiversité, au zéro pesticide, ou encore à l'agro-écologie.

L'évolution des exigences et des pratiques d'achats

Le développement d'une filière du végétal sauvage d'origine locale repose aussi sur un renforcement des exigences et des pratiques d'achats des maîtres d'ouvrage publics comme privés, renforcement qui doit passer par une vraie politique du "mieux-disant". Si cet objectif

peut sembler lointain en considérant un contexte économique beaucoup plus favorable au "moins-disant", il existe aussi une tendance de fond visant le développement des pratiques d'achats responsables, et intégrant une logique de coût global qui autorise à réfléchir les projets différemment.

Il est possible, par exemple, d'**encadrer juridiquement les marchés publics** pour favoriser la qualité végétal et le végétal sauvage d'origine locale, sur le modèle de ce qui se fait pour l'achat local dans les cantines, notamment en favorisant l'allotissement des marchés de végétalisation. Ces marchés comprennent classiquement 3 lots :

- la fourniture du matériel végétal,
- la plantation du matériel végétal
- le confortement de la plantation, c'est-à-dire son entretien en vue de garantir la reprise.

Or, l'utilisation de végétaux sauvages permet de diminuer le coût du confortement en améliorant la reprise. L'allotissement permet donc, dans ce cas, de rendre potentiellement visible un **transfert de coûts** du confortement vers les fournitures.

Il convient de noter que ceci remet en cause le choix stratégique fait par certaines entreprises du paysage de se fournir en végétal à bas coût (à l'étranger) pour dégager une marge sur les fournitures tout en misant sur le confortement pour s'assurer des revenus complémentaires. En favorisant l'allotissement, on favorise indirectement le développement de filières locales allant de la fourniture à l'entretien, et une **relocalisation de la valeur ajoutée**.

Outre l'amélioration des pratiques d'achat, notons aussi qu'un décret récent (décret n°2018-1225 du 24 décembre 2018) autorise l'**expérimentation en matières d'achats responsables** en permettant aux acheteurs publics de passer des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence pour leurs achats innovants d'un montant inférieur à 100.000 euros et pour une durée inférieure à trois ans. Bordeaux Métropole a construit son premier marché de ce type sur un accord-cadre de fourniture de végétaux sauvages d'origine locale.

De nouveaux modèles économiques

Nous avons vu que les métiers de la production de végétaux sauvages d'origine locale ne sont pas exactement ceux de la filière classique (modèle non transposable) et que la création de

valeur ajoutée sur la chaîne de la végétalisation ne repose pas uniquement sur la production du végétal en lui-même. Pour répondre à cette spécificité, les producteurs innovent en **créant des modèles économiques hybrides**, beaucoup plus larges que les modèles classiques.

Certains font le choix, par exemple, de devenir "pépiniériste-récolteur", c'est à dire d'avoir la maîtrise de la chaîne de production dans sa globalité en intégrant à leur activité de pépiniériste la récolte des graines dans le milieu naturel. C'est le cas, par exemple, de la société "Graine de bocage", située en dehors de la région Nouvelle Aquitaine, dans le Morbihan.

Mais surtout, ils vont plus spontanément inclure à leur proposition de valeur une **activité de conseil, voire de maîtrise d'oeuvre** des projets de plantation, leur permettant d'accompagner leurs clients sur l'amont comme sur l'aval de manière à les aider à mieux appréhender toutes les spécificités techniques du végétal sauvage d'origine locale.

La formation, levier d'un changement de paradigme

Les entretiens réalisés ont également convergé vers un constat partagé relatif à un besoin de formation important, **commun à tous les acteurs du végétal sauvage d'origine locale**, aussi bien du côté de la production que du côté des opérateurs et des prescripteurs.

Cette importance donnée à la formation est à connecter directement avec "l'effet de bascule" déjà évoqué pour décrire l'idée qu'une fois les enjeux connus, il devient difficile de les ignorer. De fait, cette enquête a permis de mettre en avant une lacune importante sur la compréhension réelle des enjeux du 3^{ème} niveau de biodiversité (diversité génétique intraspécifique).

Si ces enjeux sont globalement peu considérés dans le cadre des formations initiales des acteurs du paysage ou de l'agriculture, ils sont aussi assez peu intégrés **par les acteurs de la biodiversité eux-mêmes**, qui en connaissent l'importance mais n'ont que peu l'occasion de les mettre en pratique dans leurs missions. De ce point de vue, la question du végétal sauvage d'origine locale apparaît comme une opportunité de mieux valoriser les connaissances sur la biodiversité en les intégrant d

Le changement climatique, risque ou opportunité ?

Enfin, l'un des points récurrents le plus souvent mis en avant dans le cadre de notre enquête peut sembler hors de propos, mais il n'en est rien. Il au contraire essentiel à la compréhension des enjeux.

Il concerne le changement climatique et la question de savoir s'il faut le considérer comme un frein ou comme une opportunité pour le végétal sauvage d'origine locale. En substance, la question qui se pose est la suivante : l'adaptation des végétaux au changement climatique passe-t-elle d'abord par la capacité de résilience des écosystèmes locaux, ou par une migration et un remplacement progressif de ces espèces par des espèces mieux adaptées à un climat qui se réchauffe ?

La question est trop complexe pour y apporter des réponses simples, et les acteurs de la récolte semblent aujourd'hui privilégier la diversification des approches, de manière à "jouer sur les deux tableaux". Dans tous les cas, l'usage de végétaux diversifiés dans leur structuration génétique, qu'il soit littéralement "d'origine locale" ou non, est un élément fondamental de leur adaptation aux futures conditions climatiques...



DES NICHES...

et des opportunités

Les français placent désormais l'environnement en haut de la liste de leurs préoccupations, à égalité avec le chômage. Cette **révolution socio-culturelle rapide et inédite** porte en particulier sur deux enjeux majeurs : le changement climatique et la crise du vivant. Dans ce contexte, la production de végétaux sauvages d'origine locale semble s'imposer comme une solution cohérente pour intégrer la question de la biodiversité dans les projets de végétalisation.

Dans le même temps, cette dynamique contraste fortement avec la situation économique du monde agricole dans son ensemble et la difficulté des producteurs horticoles à s'emparer de cette thématique pour en faire un levier d'innovation et de performance. Cette **tension très forte** entre les enjeux sociétaux et la capacité des acteurs économiques à y répondre est l'un des éléments qui permet de caractériser la dimension d'innovation sociétale de la production de végétaux sauvages d'origine locale : une activité économique accompagnant une dynamique de transition, c'est à dire un changement de modèle et non une simple évolution.

Derrière l'apparente prise de risque de la production de végétaux sauvages d'origine locale, l'étude a permis de caractériser des **opportunités immédiates** pour la filière horticole,

notamment sur le prêt-à-planter (arbres adultes et plantes en godets) pour les acteurs du paysage et de l'agro-foresterie, mais aussi pour les jardiniers amateurs, et des **niches d'innovation à fort potentiel** sur la production à destination des nouveaux usages du végétal, en particulier dans le champs du génie écologique et de l'agro-écologie. Au delà de ces niches et opportunités, la production de végétaux sauvages d'origine locale a surtout été identifiée comme un levier de différenciation commerciale, une démarche de qualité permettant de produire des **végétaux à haute valeur environnementale**.

Les pionniers du végétal sauvage d'origine locale sont probablement les préfigurateurs d'une évolution conceptuelle majeure dans le paradigme horticole. S'il est difficile de quantifier le futur marché de ces végétaux en Nouvelle Aquitaine tant les paramètres extérieurs sont incertains, il apparaît clairement que **le virage est inéluctable à moyen terme**. Compte-tenu du temps long nécessaire à la production d'un arbre adulte, il est pertinent pour les producteurs de se tenir en veille et de commencer dès à présent à se former, tester, expérimenter, innover pour s'adapter à l'évolution rapide de ces attentes et ainsi **améliorer leur propre résilience** dans un contexte de transition globale de la société.



DU VERT
DANS LES
ROUAGES

Les artisans de la transition écologique

www.duvertdanslesrouages.fr